

RIBER
Société anonyme
Au capital de 3.400.483,84 Euros
Siège social : 31, rue Casimir Perier – 95873 BEZONS
343 006 151 RCS Pontoise
(la « **Société** »)

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **RIBER** sont convoqués en assemblée générale Mixte le **17 juin 2026 à 10 heures à La Maison des Centraliens, 8 Rue Jean Goujon, 75008 Paris**, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

ORDRE DU JOUR

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux annuels de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
2. Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices ;
4. Approbation des comptes consolidés de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
5. Affectation de la somme de 89 862 euros prélevée sur la prime d'émission pour l'affecter en totalité sur le compte « Réserves réglementées » ;
6. Distribution d'une somme prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion et d'apport », à concurrence de 0,1 euro par action ;
7. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
8. Fixation de la rémunération des administrateurs ;
9. Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société ;

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

10. Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société ;

III. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

11. Pouvoirs pour formalités

Modes de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires pourront choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée générale :

- assister à l'Assemblée générale ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- voter par correspondance ou par internet.

En plus du Formulaire unique de vote papier, les actionnaires auront la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, demander une carte d'admission par Internet, préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du 27 Mai 2026 à 12h00 (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le 16 Juin 2026 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir ses instructions.

I. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

• Par voie électronique :

- pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

- pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/> :

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

• Par voie postale :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;

- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les délais légaux, sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée.

II. Pour voter par procuration ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration au Président de l'Assemblée générale ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-39 et L. 225-106 I du Code de Commerce ;
- voter par correspondance ;

Selon les modalités suivantes :

• Par voie électronique :

- pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/> :
Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/> :
Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire ;
Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du Formulaire unique de vote dûment rempli et signé. Les actionnaires au porteur doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité. Seules les notifications de

désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte.

- **Par voie postale :**

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Les Formulaires unique de vote par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires unique de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par **Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

III. — Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception à la société Riber, ou par voie électronique à l'adresse suivante invest@riber.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 11 Juin 2026. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

IV. — Droit de communication

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société **Riber** et sur le site internet de la société www.riber.com.

Dans la mesure où les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la Société et conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, il ne sera pas donné suite aux demandes d'envoi de documents qui pourraient être adressées à la société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RIBER
Société anonyme
Au capital de 3.400.483,84 Euros
Siège social : 31, rue Casimir Perier – 95873 BEZONS
343 006 151 RCS Pontoise
(la « **Société** »)

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU
17 JUIN 2026**

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux annuels de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 4 496 246 euros ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports.

L'Assemblée Générale, prend acte qu'aucune charge somptuaire visée à l'article 39 4 du CGI n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes et avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2025 font apparaître un résultat bénéficiaire de 4 496 246 euros, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce résultat bénéficiaire de la manière suivante :

- 404,34 euros sur le compte « réserves légales » ainsi porté de 339 644.04 euros à 340 048.38 euros
- 4 495 842.01 sur le compte « report à nouveau », ainsi porté de (1.194.706,08) euros à 3 301 135.93 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos le 31 décembre 2022, 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Il est toutefois précisé que :

- l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,05 euros par action, soit une somme totale de 1.062.651,20 euros effectivement distribuée.
- l'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,07 euros par action, soit une somme totale de 1.487.711,68 euros effectivement distribuée.
- l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,08 euros par action, soit une somme totale de 1.700.241,92 euros effectivement distribuée.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font apparaître un bénéfice de 5 239 milliers d'euros, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports.

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation de la somme de 89 862 euros prélevée sur la prime d'émission pour l'affecter en totalité sur le compte « Réserves réglementées »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes et avoir constaté que la valeur de l'ensemble des actions de la Société que cette dernière possède au 31 décembre 2025 s'élève à 778 035.68 euros,

prenant acte, sur la base du rapport du Conseil d'Administration, que le compte « Réserves réglementées », figurant dans les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2025, qui vise exclusivement les « Réserves pour actions propres et parts propres » s'élève à 688 174 euros ;

décide de prélever la somme de 89 862 euros sur la « Primes d'émission, de fusion, d'apport » qui s'élève alors à 13 764 492 euros et de l'affecter en totalité sur le compte « Réserves réglementées », s'élevant alors après affectation à 778 036 euros.

SIXIEME RESOLUTION

(Distribution d'une somme prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion et d'apport », à concurrence de 0,1 euro par action)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes et avoir constaté que le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » s'élève à la somme de 13 764 492 euros sur la base des comptes sociaux clos au 31 décembre 2025 (c'est-à-dire sans tenir compte, le cas échéant, de l'adoption de la cinquième résolution ci-dessus),

1. Décide de procéder à une distribution en numéraire sous forme de remboursement d'une partie de la prime d'émission inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de 0,10 euros par action, soit, sur la base d'un capital composé de 21.253.024 actions au 31 décembre 2025, d'une somme totale de 2 125 302.4 euros,
2. Décide que si le nombre d'actions ouvrant droit à cette distribution s'avérait inférieur (notamment du fait des actions auto-détenues par la Société) ou supérieur à 21.253.024 actions, le montant affecté à cette distribution serait ajusté à la baisse ou à la hausse et le montant prélevé sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport » serait déterminé sur la base des sommes effectivement mis en paiement,
3. Décide que la date de mise en paiement de cette distribution sera fixée par le Conseil d'Administration, laquelle interviendra le 24 juin 2026.
4. Confère, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de constater le montant de la distribution effectivement versée, mettre en œuvre la distribution et imputer son montant sur le compte « Primes d'émission, de fusion et d'apport » et plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations objet de la présente résolution.
5. En application des dispositions de l'article 112 du Code général des impôts et de l'interprétation qui en est faite par la jurisprudence du Conseil d'Etat et la doctrine administrative, ne sont pas considérées comme des revenus distribués imposables les sommes réparties au profit des actionnaires présentant le caractère de remboursement d'apports ou de prime d'émission, à condition qu'à la date du remboursement tous les bénéfices et réserves autres que la réserve légale et les réserves indisponibles aient été répartis. Au regard de ces dispositions, le montant distribué constitue un remboursement de prime d'émission pour sa totalité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu aux articles L. 225-40 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve chacune des conventions dans les termes exposés dans ce rapport spécial, et approuve ce rapport.

HUITIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, fixe à 210.000 euros le montant brut global alloué aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2026, à répartir librement entre les administrateurs, en rémunération de leur activité.

Cette somme globale est portée aux charges d'exploitation et demeure maintenue pour les exercices ultérieurs jusqu'à décision contraire de l'Assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en conformité avec les articles L. 22-10-62 et L. 225-210 et suivants du Code de Commerce et avec le règlement sur les abus de marché (règlement n° 596/2014/UE), à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions correspondant à 10 % du capital social au jour de l'utilisation de cette délégation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital social conformément aux dispositions légales.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat pour la partie non utilisée, à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 18 juin 2025, dans sa 9ème résolution.

Cette autorisation pourra être utilisée en vue des finalités suivantes :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues, conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, en tout ou partie, y compris par acquisition ou transfert de blocs d'actions et à tout moment. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 25 euros par action (hors frais d'acquisition) et le montant maximal consacré au programme est fixé à 3.000.000 d'euros, étant toutefois précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, les montants susvisés seront ajustés en conséquence.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions définitives, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités. Cette autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et, au plus tard, 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce ;

Autorise, le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, selon le cas applicable, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération.

Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, selon le cas applicable, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, en vue de réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par l'Assemblée, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, bénéfiques ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

Décide que cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, et prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée toute délégation antérieure ayant le même objet.

III. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal de la présente Assemblée Générale, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.

RIBER
Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 3.400.483,84 €
Siège social : 31, Rue Casimir Perier
95873 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2026

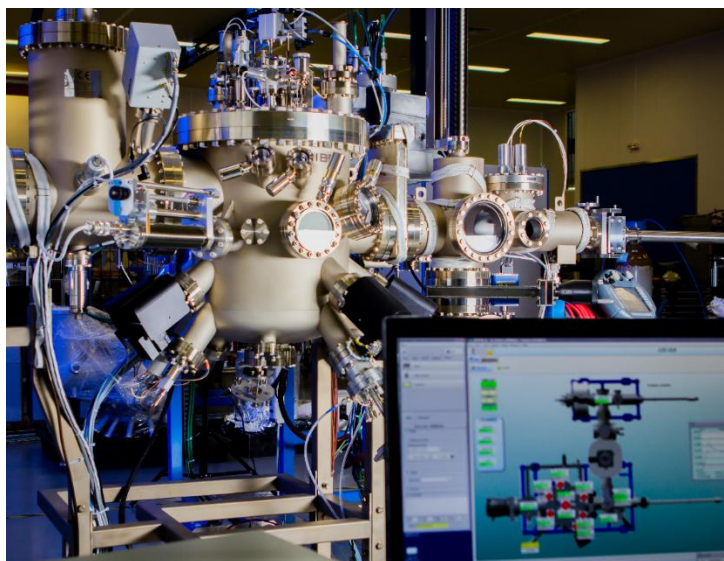
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité la Société Riber (« **Riber** » ou la « **Société** ») et de celle du Groupe (tel que défini au point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent rapport) au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, des résultats de notre gestion au titre de cette période, et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Lors de l'Assemblée Générale, vous entendrez également la lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise tel que visé au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes.

* * *



RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Table des matières

1	ACTIVITE DU GROUPE	6
1.1	Activité et métiers	6
1.2	Organigramme du Groupe	8
1.3	Propositions de valeurs	8
1.3.1	Les machines EJM pour la recherche	8
1.3.2	Les machines EJM pour l'industrie	9
1.3.3	Les accessoires et services	11
1.4	Stratégie	12
1.5	Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé	12
1.6	Carnet de commandes	13
1.7	Activités en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe	13
1.8	Effectifs du Groupe	13
1.9	Informations en matière sociale de la Société	14
1.9.1	État des effectifs	14
1.9.2	Organisation du temps de travail - Absentéisme	14
1.9.3	Rémunérations et politique salariale	15
1.9.4	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	15
1.9.5	Conditions d'hygiène et de sécurité	16
1.9.6	Développement des compétences	16
1.9.7	Travailleurs handicapés	16
1.10	Informations en matière environnementale de la Société et du Groupe	16
1.11	Informations sur l'impact territorial des activités	17
1.12	Faits exceptionnels et litiges significatifs	17
1.13	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la Société et le Groupe	18
1.14	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe	18
2	RESULTATS – SITUATION FINANCIERE – AFFECTATION	19
2.1	Examen des comptes consolidés et résultats du Groupe	19
2.2	Situation financière consolidée	19
2.3	Examen des comptes sociaux et résultats de la Société	20
2.4	Propositions ayant trait à l'approbation des comptes sociaux et l'affectation du résultat de la Société	21
2.5	Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices	21
2.6	Proposition d'approbation des comptes consolidés	21
2.7	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	22
2.8	Dépenses non déductibles fiscalement	22
3	INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE	23
4	FILIALES ET PARTICIPATIONS	24
4.1	Prise de contrôle / prise de participation significative dans des Sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française	24
4.2	Création de filiale	24
4.3	Recapitalisation de filiale	24
4.4	Avis donné à une autre Société en application de l'article L.233-7, I, alinéa 1 du Code de commerce	24
4.5	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	24
4.6	Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés directement ou indirectement contrôlées	24
4.7	Liste des succursales	24
5	ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE	24
5.1	Situation des mandats des membres du Conseil d'administration	24
5.2	Commissariat aux comptes	25
6	ACTIONNARIAT	25
7	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PARTICIPATION DES SALARIES	26
7.1	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	26
7.2	Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions	26
7.3	Attributions gratuites d'actions	26
8	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	26
9	CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	26
10	TRANSACTIONS REALISEES PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES PERSONNES EXERÇANT DES FONCTIONS DIRIGEANTES ET DES PERSONNES AYANT UN LIEN PERSONNEL ETROIT AVEC EUX	28
11	RISQUES ET INCERTITUDES	28

11.1	Risques technologiques et sectoriels	29
11.2	Risques opérationnels	30
11.3	Risques financiers	32
11.4	Risques juridiques	33
12	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE	33
12.1	Organisation générale du contrôle interne	33
12.2	Les principaux supports du contrôle interne	34
12.3	Les procédures de contrôle interne mises en place au sein des filiales	36
13	OPERATIONS EFFECTUEES SUR ACTIONS PROPRES	36
14	AUTRES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	39
15	ANNEXES	40
15.1	Glossaire	40
15.2	Riber SA – Tableau des filiales et participations au 31/12/2025 :	40

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

1 ACTIVITE DU GROUPE

1.1 Activité et métiers

Fondée en 1964, Riber est le leader mondial des équipements d'épithaxie par jets moléculaires (EJM ou MBE en anglais). L'entreprise conçoit et fabrique des solutions destinées à l'industrie des semi-conducteurs et accompagne ses clients, industriels et laboratoires de recherche, avec une offre complète de services et de support scientifique et technique (hardware et software), afin d'optimiser les performances et les rendements de leurs équipements.

Les technologies de RIBER sont au cœur du développement de dispositifs semi-conducteurs avancés, notamment pour les applications liées à l'intelligence artificielle, aux infrastructures de données, aux télécommunications et à la photonique. Présente sur des segments technologiques stratégiques, RIBER contribue également aux avancées dans les domaines de la recherche et des technologies quantiques.

Les principaux produits de Riber sont des équipements fondés sur la technologie de l'épithaxie par jets moléculaires, et se déclinent en machines dédiées à la recherche et développement (machines EJM de recherche) ainsi qu'en systèmes conçus pour la production industrielle (machines EJM de production).

L'épithaxie par jets moléculaires consiste en la production de jets de molécules qui viennent s'épithaxier sur un cristal. L'épithaxie est un procédé de croissance d'un cristal par couches successives d'atomes. Un jet moléculaire consiste en la production d'un jet de molécules à partir d'un matériau source, la plupart du temps un élément chimique, ce jet moléculaire venant se déposer sur le cristal qui croit couches d'atomes par couches d'atomes. La production simultanée de plusieurs jets moléculaires vers le cristal permet de réaliser un alliage à la surface du cristal. Les alliages déposés possédant des propriétés semi-conductrices, le cristal est appelé alliage semi-conducteur.

Cette technologie est très bien adaptée à la fabrication de composants électroniques d'alliages semi-conducteurs utilisés dans les applications les plus avancées. Les principaux champs d'application industrielle de l'EJM sont :

- L'électronique haute fréquence qui est utilisée dans les télécommunications terrestres (wifi, 4G, 5G), les communications satellites (antennes émettrices et réceptrices), les smartphones ou les tablettes, ou tout autre objet communicant ;
- L'optoélectronique qui est utilisée par les réseaux de fibres optiques terrestres (lasers et détecteurs), les machines de découpe par laser, la thermographie détection infrarouge, le médical, etc. ;
- Les capteurs pour les ondes couvrant le spectre de l'infrarouge à l'ultraviolet, ainsi que les champs magnétiques quantiques.

Les clients de Riber se différencient en deux catégories : (i) les clients de laboratoire ou de recherche et (ii) les clients industriels.

Les clients de recherche qui acquièrent des machines EJM de recherche, sont des laboratoires d'universités, des centres ou instituts de recherche, ou des laboratoires de sociétés industrielles. Ils effectuent leurs travaux essentiellement dans deux domaines : les sciences des matériaux et les composants électroniques. Ils sont situés dans le monde entier, étant précisé que Riber est présent, pour ces clients de recherche, dans une quarantaine de pays.

Les clients industriels des machines EJM de production sont, soit des fondeurs qui produisent des tranches épithaxiées et les commercialisent auprès de fabricants de dispositifs électroniques à base d'alliages semi-conducteurs, soit des entreprises industrielles intégrées qui produisent les tranches épithaxiées et les traitent pour en faire des composants électroniques. Ces clients sont situés dans les grands pôles industriels mondiaux et Riber est présente, pour ces clients de machines EJM, dans plus de 10 pays.

Riber a été dans les années 1980 l'un des premiers fabricants de machines EJM de recherche et a suivi l'évolution des besoins des clients pour commercialiser sa première machine de production en 1995. La qualité des machines de Riber lui a permis de faire grossir sa base installée de machines au cours des ans. Riber possède aujourd'hui la plus grande base installée au monde avec plus de 800 machines en opération. Cette base installée est répartie de manière équilibrée, à hauteur d'environ un tiers en Amérique du Nord, un tiers en Europe et un tiers en Asie.

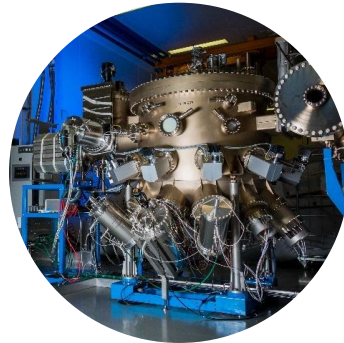
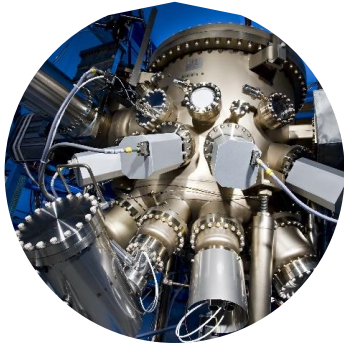
La position de leader de Riber sur le marché de l'épithaxie par jets moléculaires repose sur la maîtrise de la chaîne de valeur (conception, fabrication de systèmes EJM et des évaporateurs, vente de composants et de pièces détachées, service et maintenance sur site).

La Société investit également pour maintenir son avance technologique et développer de nouveaux débouchés. En partenariat avec des centres de recherche et dans le cadre de projets soutenus par les pouvoirs publics français ou européens, Riber participe régulièrement à la mise au point des nouveaux procédés que sa technologie rend possible.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification, RIBER développe un nouveau type de machine qui adresse le marché du Silicium. Les marchés visés sont notamment dans les domaines des ordinateurs quantiques, des datacoms et télécoms (modulateur). ROSIE (RIBER Oxide on Silicon Epitaxy) s'inscrit pleinement dans le segment de la photonique sur silicium (PIC :

Photonic Integrated Circuit). Il permet l'épitaxie d'oxydes sur des wafers silicium 300 mm, offrant des propriétés électro-optiques exceptionnelles qui autorisent la modulation de la lumière à très haute fréquence. La production de wafers réalisée avec ROSIE répond à la forte demande en émetteurs/récepteurs optiques haute fréquence, stimulée par la croissance exponentielle des besoins de stockage des centres de données et renforcée par l'essor de l'intelligence artificielle générative.

Le siège social de Riber ainsi que son site de production sont situés à Bezons, dans le département du Val d'Oise. La Société est propriétaire de ses locaux. Riber dispose de filiales en Chine et aux Etats-Unis. Riber est également représentée à travers le monde par un réseau d'une dizaine d'agents commerciaux ou distributeurs.



Historique du Groupe

1964 : Création de la Société Riber en tant que distributeur de produits ultravide (UHV), destinés aux universités et aux laboratoires de recherche.

1976 : Riber est absorbée par Instruments S.A., un groupe spécialisé dans l'instrumentation scientifique, dont elle est devenue une division. L'expérience acquise en matière de composants UHV et de procédés sous vide lui permet de développer la technique de l'épitaxie par jets moléculaires (EJM).

1978 : Instruments S.A. Riber est l'une des premières sociétés à produire et commercialiser des systèmes EJM "clés en main". La Société développe au fil des années un grand nombre de produits innovants tels que des systèmes EJM à sources gaz.

1992 : Instruments S.A. filialise sa division Riber qui devient Riber SA.

1995 : Riber prend un virage stratégique en se lançant dans la fabrication d'équipements de production, parallèlement aux équipements de recherche.

1997 : Riber devient une société indépendante à la suite de sa reprise par un dirigeant et un groupe d'investisseurs composé de certains actionnaires et membres de l'équipe dirigeante d'Instruments S.A., et accélère son développement commercial pour s'imposer comme le leader mondial des biens d'équipement industriel d'épitaxie par jets moléculaires.

2000 : Riber est cotée sur NYSE-Euronext Paris.

2004 : Riber acquiert 100% de la société Addon, spécialisée dans la conception et le développement de cellules et composants pour systèmes EJM.

2008 : Riber procède au rachat de l'activité EJM de VG SEMICON, filiale d'Oxford Instruments. Cette acquisition vient soutenir le développement stratégique de la branche service après-vente de la Société.

2009 : Riber ouvre un bureau de vente en Chine.

2011 : Riber concrétise sa diversification dans les OLED avec d'importantes commandes de cellules d'effusion en Asie.

2012 : Riber s'engage dans la fondation de l'Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France, élément moteur de la politique nationale et européenne en matière de développement des énergies renouvelables. Riber devient actionnaire minoritaire de la SAS IPVF.

2013 : Riber ouvre une filiale commerciale en Corée du Sud destinée à accompagner son développement sur le marché des OLED.

2015 : Riber acquiert les actifs de MBE Control Solutions, société californienne spécialisée dans la vente de composants et services destinés aux systèmes d'épitaxie par jets moléculaires. Cette acquisition vient renforcer la présence de Riber aux Etats-Unis et soutenir le développement stratégique de la branche service après-vente de la Société.

2018 : Riber ouvre une filiale en Chine pour être plus proche de ses clients et saisir les opportunités de croissance du marché chinois de la MBE et des évaporateurs. Cette filiale assure la commercialisation des machines et des évaporateurs, le service après-vente ainsi que la livraison de pièces détachées dans les meilleurs délais grâce à la présence d'un stock sur site.

2019 : Riber Inc., filiale américaine de Riber, acquiert le fonds de commerce de la société américaine SemiPro LCC, spécialisée dans la maintenance et la rénovation de systèmes EJM. Par cette acquisition, Riber renforce ses activités de services aux Etats-Unis avec une meilleure couverture géographique et commerciale.

2020 : Riber change de marché de cotation boursière – les actions de la Société sont transférées au 1^{er} septembre 2020, du marché Euronext Compartiment C vers le marché Euronext Growth

2020 : Riber procède en octobre à la dissolution de sa filiale basée en Corée du Sud.

2021 : Riber et le LAAS-CNRS de Toulouse créent le laboratoire commun EPICENTRE, dédié à l'optimisation et à l'automatisation des procédés MBE

2021 : Riber livre sa première machine MBE 8000

2022 : Riber, lauréat du plan France Relance pour son projet dédié au développement de sa ligne pilote ROSIE pour la filière photonique sur Silicium

2024 : Évolution de la structure de gouvernance de Riber SA par l'adoption d'un Conseil d'administration. Riber lance la commercialisation du MBE8000 et livre au laboratoire commun EPICENTRE la chambre SUPRA 3" pour croissance à température cryogénique de supraconducteurs.

2025 : Riber reçoit deux commandes du Système ROSIE et assure la livraison du premier exemplaire au cours de l'exercice.

1.2 Organigramme du Groupe

Au 31 décembre 2025, le Groupe est constitué par Riber S.A. et par deux filiales de distribution, dont Riber détient 100% du capital et des droits de vote : la filiale américaine Riber Inc. et la filiale chinoise Riber Semiconductor Technology Shanghai (RSTS), (le « **Groupe** ») Riber détient par ailleurs une participation minoritaire dans la S.A.S. IPVF, à hauteur de 2% de son capital et de ses droits de vote. Ces titres ne sont pas consolidés.

Les informations relatives à ces entités sont présentées en annexe au présent rapport.

1.3 Propositions de valeurs

1.3.1 Les machines EJM pour la recherche

L'usage des machines EJM par les centres de recherche ou les universités consiste essentiellement à faire croître des cristaux d'alliages semi-conducteurs pour en étudier les propriétés physiques, électroniques, optiques ou magnétiques. Les études sur ces cristaux peuvent être, soit fondamentales pour trouver de nouvelles propriétés, soit appliquées pour mettre au point de nouveaux composants, et font l'objet de publications scientifiques. Les cristaux produits peuvent revêtir différentes formes en fonction des propriétés recherchées, comme des empilements de couches atomiques successives, des îlots confinés entre des couches, ou des bâtonnets. Certaines études débouchent sur le développement de composants électroniques ou optoélectroniques ou de capteurs nouveaux pour lesquels les machines de recherche sont aussi utilisées.

Les propriétés du cristal semi-conducteur vont dépendre du substrat sur lequel on va faire croître le cristal, ce substrat étant lui-même un alliage semi-conducteur obtenu par une technique qui consiste en un tirage à partir d'un germe de cristal. Alors que

les premiers substrats étaient en GaAs, l'évolution des recherches a permis le développement de toute une gamme de nouveaux substrats semi-conducteurs tels que : InP, GaN, InSb, CMT (ZnSe), oxydes, métaux etc. Les alliages semi-conducteurs sont composés de plusieurs éléments chimiques et vont appartenir à la classe de l'alliage semi-conducteur du substrat.

Les clients des machines EJM de recherche acquièrent leurs équipements en spécifiant, d'une part, la configuration de la machine à laquelle sont associées des spécifications techniques et, d'autre part, les propriétés du cristal de l'alliage semi-conducteur auquel est destinée la machine, ou process. Ces propriétés du cristal d'alliage semi-conducteur sont la plupart du temps démontrées au client par les ingénieurs d'applications de la Société à la suite de l'installation de la machine sur le site du client.

Le marché des machines EJM de recherche est principalement animé par :

- le financement de nouveaux projets en réponse à de nouveaux défis technologiques ;
- la croissance en taille des substrats à traiter dans les machines EJM ;
- l'exploitation mutualisée des systèmes entre plusieurs groupes de recherche ;
- le renouvellement du parc de machines installées dans les années 1980-90.

Riber propose une large gamme de machines EJM de recherche qui sont définies en fonction :

- du diamètre du substrat : 2 inch, 3 inch, 4 inch ;
- de sa nature : GaAs, InP, GaN, InSb, CMT (ZnSe), SiGe, oxydes, métaux.

Dans cette gamme de machines, il existe trois variantes de production de jets moléculaires : la production de jets moléculaires réalisée à partir d'éléments chimiques solides, celle réalisée à partir d'éléments chimiques solides et de molécules gazeuses, et celles réalisées à partir de molécules gazeuses.

Les modèles de machines EJM que commercialisent la Société en fonction de la dimension du substrat sont :

2 inch	3 inch	4 inch
CLS21	Compact 21T Compact 21 DZ Compact 21 EB	MBE 412

Le marché des machines EJM de recherche est stratégiquement important pour la Société dans la mesure où il constitue le fondement de sa notoriété et de son image, au sein de la communauté scientifique et permet de fidéliser les étudiants chercheurs qui pourront recommander ou acheter des machines Riber. L'engagement constant de Riber dans les programmes de recherche et développement lui permet également de suivre les avancées de technologies évolutives et d'en détecter les futures opportunités en termes d'applications industrielles ou de résoudre un problème d'un segment de marché pour en adresser les marchés industriels.

Riber est présent dans une quarantaine de pays, avec plus de 320 clients, et distribue dans certains pays ses machines EJM de recherche en direct, par des agents locaux ou par ses filiales (Etats-Unis et Chine).

Les concurrents de Riber sur le marché mondial sont : Veeco (Etats-Unis), Omicron (Allemagne), MBE Komponenten (Allemagne) et DCA (Finlande). Il existe d'autres concurrents locaux notamment au Japon, en Russie et en Chine.

1.3.2 Les machines EJM pour l'industrie

L'usage des machines EJM des clients industriels consiste en la fabrication de tranches de cristaux d'alliages semi-conducteurs qui vont ensuite être traités (processés) pour en faire des composants électroniques, qui vont intégrer des produits commercialisés.

Les substrats ou tranches utilisés pour la production sont de même nature que ceux utilisés pour la recherche, mais sont moins nombreux : GaAs ; InP ; GaN ; InSb ; CMT (ZnSe) et récemment le Si.

Les clients des machines EJM de production acquièrent leurs équipements en spécifiant d'une part, la configuration de la machine et d'autre part, les spécifications du cristal de l'alliage semi-conducteur auquel est destinée la machine. Ces spécifications dépendent elles-mêmes du composant à laquelle la tranche épitaxiée est destinée, ou process, ainsi qu'aux autres critères nécessaires à la production, que sont le débit de fabrication de la machine, le rendement de fabrication des tranches épitaxiées, le coût de possession de la machine et le service et la maintenance fournis. Les propriétés du cristal d'alliage semi-conducteur sont la plupart du temps démontrées au client par les ingénieurs d'applications de la Société à la suite de l'installation de la machine sur le site du client.

Le marché des machines de production est orienté autour d'applications qui concernent les téléphones portables (amplificateur de puissance et receveur), les réseaux terrestres radiofréquences (LAN, WLAN, WIFI, LDMS, Multipoint), les télécommunications spatiales, les réseaux à fibres optiques grandes distances (lasers de pompage et de transmission), les

réseaux à fibres optiques à courte distance ou métropolitains (lasers de type VCSEL), les capteurs pour la détection infrarouge et ultraviolette, l'automobile (capteur magnétique à effet Hall), la découpe de matériaux (lasers de puissance), et les LIDAR.

Le marché des machines EJM de production est principalement animé par :

- un accroissement en capacité de production pour les composants radiofréquences, optoélectroniques, ou capteurs ;
- des achats technologiques concernant de nouvelles applications qui offrent des perspectives de développement industriel.

Riber propose une large gamme de machines EJM de production qui sont définies en fonction :

- du nombre de tranches épitaxiées simultanément : 1x4 inch, 3x4 inch, 4x4 inch, 7x4 inch ou 4x6 inch, 8x6 inch ; l'augmentation du nombre de wafer et donc de la surface épitaxiée permet de réduire substantiellement le coût du composant ainsi que le nombre de composants commercialisables ;
- de la nature de la tranche substrat : GaAs, InP, GaN, InSb, CMT (ZnSe), Si ;
- du type de composant qui sera fabriqué.

Dans cette gamme de machine, il existe deux variantes de production de jets moléculaires qui se fait à partir d'éléments chimiques solides ou d'éléments chimiques solides et molécules gazeuses.

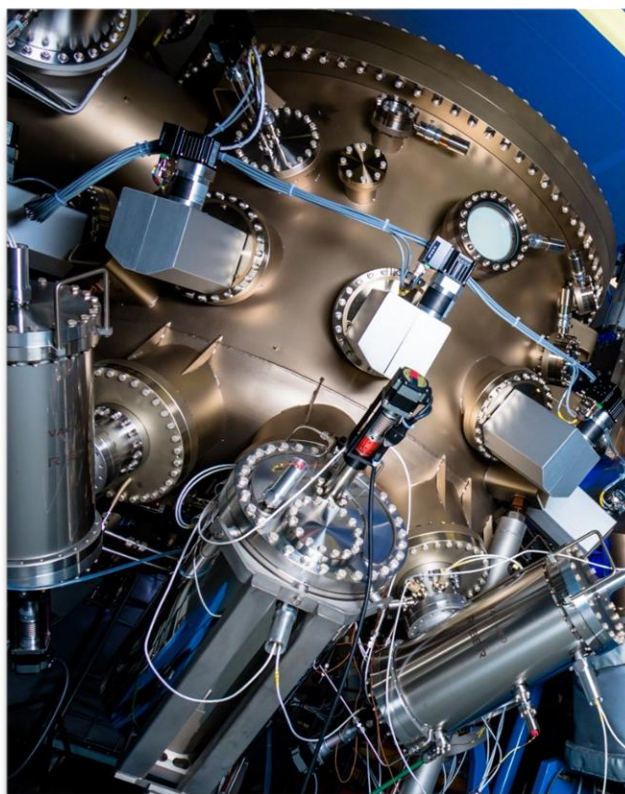
Les modèles de machines EJM que commercialisent la Société en fonction du nombre de tranches épitaxiées et de la dimension de la tranche substrat sont :

1X4 inch Passivation	3X4 inch Optoélectronique	4X4 inch Optoélectronique et capteur	4X6 inch Radiofréquence et Optoélectronique	8X6 inch Optoélectronique	300mm Photonique
MBE 412 P	MBE 49	MBE 49 GSMBE 49 R100	MBE 6000	MBE 8000	ROSIE

Le marché des machines EJM de production est en croissance depuis quatre ans, porté par la demande d'amélioration des performances des réseaux de fibres optiques, par le développement de nouveaux capteurs infrarouges et par l'essor des objets connectés. Le marché des machines de production est stratégiquement important pour la Société dans la mesure où il est consommateur de maintenance et procure des revenus récurrents.

Riber est présent dans plus de 10 pays, avec plus d'une quarantaine de clients et distribue dans certains pays ses machines EJM de production en direct, par des agents locaux ou par ses filiales (Etats-Unis, Chine).

Riber a un concurrent principal sur ce marché : Veeco (Etats-Unis).



1.3.3 Les accessoires et services

Riber offre une gamme complète d'accessoires pour les systèmes EJM de sa fabrication ou de celle de ses concurrents, permettant aux utilisateurs une plus grande flexibilité dans le renouvellement de pièces et dans l'évolution de leurs systèmes selon leurs besoins. Riber garantit la disponibilité de composants et de pièces détachées, permettant d'améliorer la durée de vie des systèmes.

Les accessoires proposés incluent des cellules à effusion pour l'évaporation des matériaux, des systèmes d'injection de gaz et de contrôle de débit permettant une injection précise des matériaux à l'état gazeux, ainsi que des systèmes de contrôle permettant de réguler les processus de croissance épitaxiale. Les pièces détachées incluent notamment des filaments, des joints, des fours, des plateaux, de la visserie, des creusets, etc.

Depuis 2021, RIBER a développé et industrialisé une série d'instruments de mesure permettant de suivre, in-situ et en temps réel la croissance cristalline des matériaux élaborer par les machines EJM. C'est la gamme de produit EZ. La Société continue à développer et augmenter son logiciel de supervision des processus de dépôt et de pilotage de ses machines : Crystal XE. La combinaison des instruments de mesures et du superviseur Crystal-XE permet une automatisation des procédés d'épitaxie libérant les chercheurs des tâches opératoires de la machine et aux clients industriels d'assurer une production stable et continue.

Riber propose parallèlement à ses clients dans le monde entier une large gamme de services allant de la formation sur l'utilisation des systèmes d'épitaxie à des interventions techniques sur site. À titre d'exemple, Riber propose à ses clients des formations sur les procédés EJM de croissance cristalline pour différents alliages semi-conducteurs ainsi que des missions de conseil relatives à la fourniture et au maniement des tranches ou aux équipements de contrôle des tranches épitaxiées. À la demande des clients, la Société peut aussi fournir une aide technique pour la modification de machines existantes et la conception sur mesure de nouveaux accessoires. Enfin, Riber offre des services de décontamination chimique préventive, de maintenance préventive et de nettoyage sur les machines EJM et les pièces et accessoires s'y rattachant.

Le service après-vente comporte des formations à l'entretien des machines et la fourniture de pièces détachées. Riber dispose d'un service de visioconférence pour assurer un support technique et l'envoi de pièces détachées. En développant un tel service, Riber donne à tous ses clients la possibilité de recevoir une assistance technique et, le cas échéant, les pièces nécessaires dans les 48 heures suivant leur demande.

Le support à la clientèle et la maintenance des équipements Riber sont assurés par le Service Client de la Société pour les marchés européens, par sa filiale chinoise pour le marché asiatique (Riber RSTS), et par sa filiale américaine Riber Inc. pour le continent américain.

CO – EVAP Vertical Evaporation

Valved Cell : Material Consumption limitation

Mesh Solution : Defect Reduction
Patent « 1860207 »

Riber Process Engineers
For the starting of the sources

Special Development upon request

Source Process Control

Process Simulation / Material Yield calculation

1.4 Stratégie

En 2025, Riber a poursuivi sa stratégie par lignes de produits, à savoir :

- *Marché des laboratoires de recherche :*
 - Système EJM de recherche : renforcer l'avantage compétitif des machines EJM ; poursuivre les innovations notamment avec le projet DREAM MBE qui consiste en une complète automatisation de l'utilisation de la machine ainsi qu'un suivi des recommandations de maintenance, et l'engagement dans des projets collaboratifs avec des laboratoires de premier plan pour le développement de nouveaux procédés.
- *Marchés industriels :*
 - EJM de production : préparer les futurs marchés en développant des partenariats R&D dans le but de fournir des démonstrateurs aux clients industriels ; réduire les coûts de production des wafers épitaxiés en développant des machines de grande capacité et permettant une grande qualité de déposition épitaxiale.
 - ROSIE (RIBER Oxide on Silicon Epitaxy) : déployer cette technologie de rupture en photonique intégrée sur silicium, conçue pour répondre aux exigences croissantes des applications de transmission et de réception optiques, Deux premiers exemplaires ont été commandés en 2025, confirmant l'intérêt des industriels pour des solutions MBE compatibles avec les lignes de production 300 mm.
- *Accessoires et services :*
 - Accroître le chiffre d'affaires des accessoires et services afin d'apporter une contribution récurrente significative ;
 - Investissement Marketing pour redéployer l'offre produits et identifier de nouveaux produits d'appel par l'innovation.

1.5 Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur l'exercice 2025 s'établit à 40.3 millions d'euros contre 41.2 millions d'euros pour l'exercice précédent et se répartit par ligne de produit comme suit :

Chiffre d'affaires, en millions d'euros*	2025	2024	Evolution
Systèmes	30,9	31	-0,3%
Services et accessoires	9,4	10,2	-7,8%
Total chiffre d'affaires	40,3	41,2	-2,2%

(*) arrondis et pourcentages calculés sur les montants exacts en euros

Le chiffre d'affaires annuel 2025 s'établit à 40,3 millions d'euros, en diminution de 2,2% par rapport à 2024.

Le chiffre d'affaires des systèmes MBE s'établit à 30,9 millions d'euros, stable par rapport à 2024. 12 systèmes MBE, dont 9 de production, ont été livrés sur l'exercice, ce mix est similaire à celui de 2024.

Le chiffre d'affaires des services et accessoires s'établit à 9,4 millions d'euros, en retrait de 7,8% par rapport à 2024.

Le chiffre d'affaires annuel 2025 par zone géographique se répartit comme suit :

Au 31 décembre en millions d'euro*	2025	2024	Evolution
Amérique du Nord	6,1	2,9	111,4%
Asie	16,2	23,6	-31,2%
Europe	17,9	14,7	22,0%
Total chiffre d'affaires	40,3	41,2	-2,2%

(*) arrondis et pourcentages calculés sur les montants exacts en euros

Au cours de l'exercice, le Groupe a essuyé deux refus de licences d'exportation représentant 4 millions d'euros de commandes, et a également subi un allongement des délais d'obtention de licences, retardant l'enregistrement de commandes identifiées.

1.6 Carnet de commandes

Le carnet de commandes est exclusivement constitué de commandes fermes et ne tient pas compte des options de commandes ou lettres d'intention obtenues. Les commandes sont enregistrées en fonction de leur date d'émission par le client et soldées conformément à l'application des normes IFRS15, lors de la reconnaissance du chiffre d'affaires afférent à la livraison de la machine et de chacun des services associés (installation et démonstration des épitaxies).

Au 31 décembre 2025 le carnet de commandes s'établit comme suit (*) :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2025	2024	Evolution
Systèmes	20,3	16,7	21,6%
Services et accessoires	6,6	5,0	32,0%
Total carnet de commandes	26,9	21,7	24,0%

(*) arrondis et pourcentages calculés sur les montants exacts en euros

Le carnet de commandes des systèmes MBE s'élève à 20.3 millions d'euros, en progression de 21.6% et comprend 6 systèmes, dont 4 de production. Le montant du carnet de commandes à fin 2025 n'intègre pas la commande annoncée en janvier 2026 pour un système de production au Japon, livrable en 2026.

Les commandes de services et accessoires atteignent 6.6 millions (+32 %).

Au global, le carnet de commandes total au 31 décembre 2025 s'élève à 26.9 millions d'euros, en progression de 24% par rapport à l'année précédente.

1.7 Activités en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe

Au cours de l'exercice 2025, Riber a maintenu son effort de recherche et développement avec les principaux projets suivants :

- Le montage, assemblage et démarrage de la 1^{ère} machine 300 mm de nouvelle génération, ROSIE, destinée à la photonique intégrée sur silicium par l'épitaxie d'oxyde de BTO (titanate de Baryum) sur des wafers en silicium de 300mm. La machine a été livrée à un client au Danemark, avec lequel la Société a conclu un contrat de collaboration d'une durée de trois ans. Ce projet, lauréat du plan France Relance, bénéficie d'un soutien financier de l'État. Parallèlement, la conception de la machine ROSIE de production cluster à double-chambre a été engagée.
- La poursuite du projet d'EPICENTRE, laboratoire commun avec le LAAS CNRS (Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS de Toulouse) afin de développer un ensemble d'outils de mesure in-situ pour améliorer le contrôle en temps réel de la croissance épitaxiale d'alliages semiconducteurs, ainsi qu'une solution dédiée à la croissance de matériaux supraconducteurs pour la réalisation de composants spintroniques et quantiques.
- La continuation du programme de développement d'automates de contrôle des machines de Riber en solutions alternatives aux produits actuels : réception d'automates prototypes, tests sur table puis sur machines et validation du produit

En 2025, l'effort de R&D brut s'élève à 3,3 millions d'euros. Après activation des charges de R&D et prise en compte du Crédit Impôt Recherche, les charges nettes de recherche et développement s'élève à 3.2 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2024 et représente 7.9% du chiffre d'affaires consolidé contre 6,2% en 2024.

1.8 Effectifs du Groupe

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2025 incluant les implantations à l'étranger s'élève à 121 salariés répartis par catégorie comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	61	61	54
Non-Cadres	60	59	65
Total	121	120	119

1.9 Informations en matière sociale de la Société

1.9.1 État des effectifs

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la Société Riber SA (France) était de 109 salariés. L'effectif comprenait 104 salariés en contrat à durée indéterminée, 3 salariés en contrat à durée déterminée, 1 salariés en contrat d'apprentissage, 1 mandataire social.

L'effectif total au 31 décembre 2025 est réparti par secteur d'activité comme suit :

Secteur d'activité	2025	2024
Administration	13	15
Commercial / Marketing	8	7
Production	50	48
R&D	33	29
Support technique client	5	7
	109	106

Le pourcentage du personnel féminin représente 21,1% de l'ensemble de l'effectif (18,5% en 2024). Ce pourcentage est de 21,3% dans la catégorie des Cadres et il est de 15,6% dans la catégorie des ETAM. Bien que relativement stable, cet indicateur met en évidence les difficultés de recrutement de personnel féminin dans les métiers de l'Industrie. À titre d'information, les femmes représentaient 24 % des salariés de l'Industrie (Observatoire de la métallurgie).

En 2025, la moyenne d'âge est d'environ 44,6 ans. 14,7% de l'effectif a moins de 30 ans, 29,4% entre 30 et 40 ans, 24,7% entre 41 et 50 ans, 31,2% plus de 50 ans.

	2025	2024
Age moyen (en années)	42.6	44.6

En 2025, l'ancienneté moyenne est en légère diminution par rapport à l'année précédente.

	2025	2024
Ancienneté moyenne (en années)	8.8	8.8

Au cours de l'exercice 2025, hors contrat d'apprentissage et mandataire social, la Société a enregistré :

- 29 embauches dont :
 - 23 contrats à durée indéterminée, pour remplacement et changements organisationnels ;
 - 5 contrats à durée déterminée, dont 5 justifiés par l'accroissement temporaire d'activité ;
 - 1 contrat apprentissage au service RH.
- 26 départs, dont 4 départs en retraite, 6 fins de contrat à durée déterminée, 3 ruptures conventionnelles, 5 ruptures de période d'essai, 4 licenciements et 4 démissions.

À titre de comparaison, la Société comptabilisait en 2024, 27 embauches et 26 départs.

Le taux de turnover de 25,2 % reflète les mouvements au cours de l'exercice (25,5% en 2024).

Le recours à la main-d'œuvre extérieure a été utilisé en 2025 dans le cadre de remplacement et de surcroît d'activité. Il a représenté 749 jours ouvrés en 2025, soit 3,4 ETP (équivalent temps plein) (593 jours en 2024).

1.9.2 Organisation du temps de travail - Absentéisme

La durée hebdomadaire du temps de travail est de 38 heures et 30 minutes. Au 31 décembre 2025, le temps partiel concerne des collaborateurs en CDI dont le temps de travail est décompté en jours, dont 1 femme et 2 hommes et 1 collaborateur en CDI dont le temps de travail est décompté en heures.

Au cours de l'année, la Société a eu ponctuellement recours aux heures supplémentaires au-delà de la durée hebdomadaire de 38 heures et 30 minutes. Le volume des heures supplémentaires s'élève à 2.841.64 heures (3 704 heures en 2024).

En 2025, le taux d'absentéisme global a diminué, passant de 7,5 % en 2024 à 5,38% en 2025. Le taux relatif aux absences maladie est passé de 4,2 % en 2024 à 3,36 % en 2025.

Les congés maternité et paternité ont représenté 73 jours d'absence et concerné 2 collaborateurs. Les arrêts consécutifs à un accident du travail ou de trajet ont représenté 101 jours d'arrêt et concernaient 4 collaborateurs.

1.9.3 Rémunérations et politique salariale

	2025	2024
Masse salariale (en milliers d'euros)	6 667	6 891

La masse salariale brute sur l'année 2025 s'élève à 6 667 milliers d'euros, hors intéressement, contre 6 891 milliers d'euros en 2024.

À compter du 1/01/2024, les classifications de la Convention collective ont évolué :

Salaires de base mensuels moyens (éléments variables et primes exclus)	2024 (k€)	Médiane
Cadres Position F à H	5 570	5 177
Non-Cadres – Position D7 à E10	3 180	3 232
Non-Cadres – Position C5 C6	2 863	2 913

En 2025, la répartition des salaires moyens et médians est la suivante

Salaires de base mensuels moyens (éléments variables et primes exclus)	2025 (k€)	Médiane
Cadres Position F à H	5 308	4 861
Non-Cadres – Position D7 à E10	3 359	3 350
Non-Cadres – Position C5 C6	2 654	2 842

Les salaires de base mensuels moyens (comprenant le salaire de base ou le salaire forfaitaire, les heures supplémentaires structurelles pour les salariés en heures.

Le taux de charges patronales (incluant les frais liés aux régimes complémentaires) s'établit à 48.4 % en 2025 (contre 47.1% en 2024 et 43.5% en 2023).

1.9.4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

La Société dépend des conventions collectives de la métallurgie. Plus particulièrement, s'agissant des non-cadres, de la Convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région Parisienne du 16 juillet 1954. S'agissant des ingénieurs et des cadres, de la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 13 mars 1972.

Conformément aux dispositions légales, la Société dispose depuis le 20 décembre 2018 d'un Comité Social et Économique (CSE), qui comprend une commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail et un référent Harcèlement.

En 2025, le CSE a été consulté et a émis un avis favorable sur les thématiques ci-dessous :

- Projet d'Index Égalité professionnelle femmes-hommes ;
- Projet prime de partage de la valeur.

La Société entretient le dialogue social et la communication directement avec les collaborateurs. Dans ce but, sont organisées des réunions semestrielles regroupant l'ensemble du personnel afin de partager les temps forts de la Société et d'informer les collaborateurs sur l'actualité de la Société.

La Société intègre dans sa gestion des ressources humaines les principes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité ainsi que de lutte contre les discriminations, tant à l'embauche que tout au long de la vie professionnelle des collaborateurs.

Dans le cadre des collaborations et partenariats au sein du Groupe ou avec les sous-traitants, la Société est également attachée au respect des sources du droit du travail notamment les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (libertés collectives, élimination des discriminations en matière d'emploi, travail des enfants...).

1.9.5 Conditions d'hygiène et de sécurité

Le site de Bezons regroupe des activités de R&D, de production (mécanique, traitement de surface et assemblage), de maintenance ainsi que les fonctions tertiaires. Le recensement des risques et mesures de protection par département est mis à jour régulièrement sous le contrôle du Comité Social et Économique.

L'application des dispositions relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité fait également partie des attributions du CSE. De façon périodique, le CSE s'assure de la tenue des formations réglementaires, participe activement à l'analyse des accidents du travail et effectue des visites d'inspection dans les différents services.

Le nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet) s'établit à 4 en 2025 (contre 4 en 2024 et 8 en 2023) et 1 accident de trajet. Le taux de cotisation au titre des accidents du travail s'élève pour l'année 2025 à 1.05% (1,0% en 2024 et 0,83% en 2023). Le nombre de jours d'arrêt à la suite des accidents du travail et de trajets survenus en 2025 est de 101 jours calendaires (175 jours en 2024 et 36 jours en 2023).

1.9.6 Développement des compétences

La Société met en œuvre un plan de compétences pluriannuel visant à développer l'acquisition de compétences, l'employabilité et la polyvalence. Ce plan de compétences est établi en fonction des besoins en termes de sécurité, de métiers ainsi qu'en fonction des besoins spécifiques individuels exprimés lors des entretiens annuels.

Le plan de compétences a représenté en termes de coûts pédagogiques 0,4% de la masse salariale brute (0,5% en 2024 et 0,5% en 2023) correspondant à 119 jours de formation (75 jours en 2024 et 58 jours en 2023). Le nombre de stages de formation effectués au cours de l'exercice 2025 s'élève à 12 (9 en 2024 et 7 en 2023) et 41 salariés ont bénéficié d'au moins une action de formation (31 salariés en 2024 et 25 salariés en 2023).

Les formations dispensées en 2025 ont porté essentiellement sur des sujets de sécurité au travail ainsi que sur les métiers spécifiques à Riber (ultravide, technologies du vide...).

1.9.7 Travailleurs handicapés

En 2025, la Société a employé 3 salariés handicapés reconnus comme tels par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

1.10 Informations en matière environnementale de la Société et du Groupe

Les machines EJM ainsi que les accessoires produits par Riber sont assemblés et testés sur le site industriel de Bezons. Riber fait appel à la sous-traitance pour la fabrication de la majorité des pièces mécaniques destinées aux systèmes, accessoires et pièces détachées. Une fois fabriquées, les pièces mécaniques sont traitées chimiquement afin que les machines Riber soient en mesure d'atteindre les spécifications requises en matière d'ultravide. Ce traitement chimique se fait par l'utilisation d'acides minéraux et d'autres agents chimiques, dans le cadre d'une activité classée soumise à autorisation par un arrêté préfectoral.

La Société offre par ailleurs des services de décontamination chimique et de nettoyage des réacteurs des machines EJM, ainsi que des pièces s'y rattachant. Ces services requièrent l'élimination de composés à base d'Arsenic, de Phosphore, ou d'autres éléments chimiques. Ces substances sont stockées dans des citernes dédiées et éliminées par des organismes agréés qui en assurent le traitement par destruction physico-chimique.

Par arrêté préfectoral obtenu le 6 juillet 2009, Riber a obtenu l'autorisation d'exploiter une activité de traitement de surface pour des volumes de cuves de traitement de 12.890 litres maximum permettant à Riber d'assurer directement l'essentiel des traitements, ce qui est source de flexibilité industrielle et d'économies sur les prix de revient. L'autorisation administrative résulte d'une expertise approfondie du site, qui est aux normes et qui opère avec des protocoles de traitement sécurisés. La Société est en contact régulier avec les services de la Préfecture qui effectuent une visite de vérification complète du site une à deux fois par an.

La Société a mis en place une politique de maîtrise des consommations des ressources naturelles qui permet une réduction de ses consommations :

Consommations annuelles	2025	2024	Évolution
Eau (m ³)	575	592	-2.79%
Électricité (kWh)	1 079 433	1 142 721	-5.54%
Gaz (kWh)	406 299	401 394	1.22%

L'activité de la Société n'a pas d'impact significatif sur l'environnement au regard des rejets dans l'air, dans les sols et les évacuations d'eau. L'activité de l'entreprise n'entraîne pas de nuisance sonore ou olfactive significative. Des mesures d'impacts sont réalisées de façon périodique par un organisme indépendant.

Les principaux déchets consistent en des emballages en carton, bois et plastique (environ 22 tonnes par an), déchets résiduels (environ 11t) et des copeaux de métaux en acier inoxydable (environ 10 m³). Le traitement de ces déchets est assuré par des entreprises spécialisées qui en assurent la destruction ou le recyclage. Depuis 2011, un système de tri sélectif des résidus en acier inoxydable en permet la valorisation (3.5 tonnes par an). Les matières premières les plus rares entrant dans la fabrication des machines Riber (matériaux réfractaires) font l'objet d'une utilisation optimisée des tôles. Enfin, le site de Bezons dispose d'un système de séparation des hydrocarbures et de gestion des eaux pluviales.

Avec la collaboration de la commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CSE, Riber veille à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des collaborateurs. La commission se réunit régulièrement pour avancer sur les différentes problématiques (accidents du travail, formations obligatoires, équipements de protection, examens médicaux...).

En complément, Riber poursuit les investissements en matière de formation Sécurité et consacre près de 68% de son budget formation à la sécurité du personnel et à la protection de l'environnement (habilitations électriques, gestion du risque chimique...).

Riber a consacré une enveloppe d'au moins 110 milliers d'euros, en 2025, à des actions de sécurité et de protection de l'environnement (formation des personnels, contrôles périodiques, équipements de protection individuelle et collective, ...). La Société est assurée en matière de responsabilité civile en cas d'atteinte à l'environnement. Aucun sinistre n'a jamais été recensé et aucune provision constituée en matière de risque environnemental. Une attention est portée lors de l'installation des machines et équipements chez nos clients à un usage sécurisé des matériels au travers d'actions de formation et de la remise de manuels d'utilisation.

1.11 Informations sur l'impact territorial des activités

La Société est très implantée dans son environnement économique local. Des contacts réguliers sont entretenus et développés avec les Chambres Consulaires, organismes professionnels et pouvoirs publics dans les domaines de la formation, de l'apprentissage, de l'insertion et de la qualité.

La Société dispose d'une installation classée soumise à autorisation préfectorale pour l'une de ses activités. Cette installation classée est conforme à la réglementation de la DRIEE. La Société s'emploie à ce que cette installation classée soit toujours conforme. Les fonctionnalités opérationnelles sont vérifiées par un contrôle interne régulier.

La Société a souscrit des assurances en responsabilité civile et en responsabilité environnementale couvrant les risques industriels de toutes les activités de son site.

1.12 Faits exceptionnels et litiges significatifs

Rappel : Évolution de la gouvernance et adoption d'un Conseil d'administration

Les actionnaires de la Société, lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2024, ont décidé de transformer le mode de gouvernance de la Société. La structure antérieure, composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire, a été remplacée par une organisation à conseil d'administration. La modification corrélative des statuts de la Société (intégrant par conséquent les changements inhérents à l'adoption du nouveau mode d'administration et de direction de RIBER) a ainsi été approuvée, et l'adoption de la résolution relative au changement du mode d'administration et de direction de RIBER a mis fin de plein droit aux mandats de l'ensemble des membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

L'évolution de la gouvernance correspond à la volonté de simplifier les processus de décision opérationnels et s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de RIBER afin de soutenir son expansion dans un environnement de marché porteur.

L'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a décidé la nomination au nouveau conseil d'administration de 7 administrateurs pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, dont Madame Annie Geoffroy, Madame Sylviane Troadec, Monsieur Nicolas Grandjean, Monsieur Didier Cornardeau, Monsieur Bernard Raboutet et Monsieur Pierre-Yves Kielwasser. L'Assemblée Générale a également nommé un nouvel administrateur indépendant : Monsieur Alexandre Jevakhoff dont la nomination permettra d'enrichir les compétences du Conseil et ses réflexions dans le cadre de ses décisions.

Le premier Conseil d'administration réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a notamment (i) décidé d'étendre les fonctions de Président du Conseil d'administration à celles de Directeur Général de la Société et (ii) désigné à l'unanimité Madame Annie Geoffroy en tant que Présidente-Directrice Générale.

Contrôle fiscal et douanier

En 2025, Riber SA a fait l'objet d'une vérification des déclarations URSSAF au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

En 2024, Riber SA a fait l'objet d'une vérification des douanes sur la comptabilité des exercices 2021 et 2022, qui est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes 2025. Le calcul de la provision pour ce litige considère le barème minimum pour une pénalité qui considèrera la bonne foi de Riber, ayant averti le bureau des douanes de l'irrégularité d'elle-même.

Litiges

Il est précisé que la Société n'est partie à aucun litige qui, pris seul ou avec un ensemble d'autres litiges, affecte ou pourrait affecter de façon substantielle son activité, sa situation financière, son patrimoine ou son résultat d'exploitation.

1.13 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la Société et le Groupe

Le contexte géopolitique au Moyen-Orient s'est dégradé, marqué par une intensification des tensions et des opérations militaires dans plusieurs pays de la région. À ce stade, aucun impact direct sur les états financiers n'a été identifié. La situation demeure toutefois suivie attentivement compte tenu de l'incertitude qu'elle génère.

1.14 Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe

Compte tenu de la composition du carnet de commandes au 31 décembre 2025, et des perspectives de prises de commandes livrables cette année pour les systèmes, services et accessoires, RIBER anticipe pour l'exercice 2026 une potentielle croissance de son chiffre d'affaires par rapport à 2025.

2 RESULTATS – SITUATION FINANCIERE – AFFECTATION

2.1 Examen des comptes consolidés et résultats du Groupe

Le Groupe Riber a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation du Groupe Riber intègre la filiale américaine de Riber, Riber Inc., ainsi que la filiale chinoise de Riber, Riber Semiconductor Technologie Shanghai (RSTS).

La marge brute consolidée du Groupe s'est établit à 15 551 milliers d'euros contre 14 848 milliers d'euros en 2024 soit une hausse de 703 milliers d'euros. Elle représente 38,5% du chiffre d'affaires.

La croissance de la marge brute (5% par rapport à 2024) s'explique principalement par une évolution du mix de système vendu, une réduction des variances industrielles et par la constatation d'une subvention liée à la production et à la vente du 1^{er} système ROSIE.

Les charges commerciales -3 365 milliers d'euros sont en diminution par rapport à l'année précédente (4 196 milliers d'euros), soit -20% principalement en raison d'une diminution des commissions commerciales liées aux territoires dans lesquels RIBER a vendu ses systèmes en 2025.

Au cours de l'exercice 2025, Riber a maintenu son effort d'innovation afin de poursuivre l'amélioration des performances et la compétitivité de ses produits sur ses principaux marchés.

Les charges brutes (représentant l'effort de R&D) s'élèvent à 3 291 milliers d'euros, et sont en diminution par rapport à 2024. Après activation des charges de R&D et prise en compte du Crédit Impôt Recherche, les charges nettes de recherche et développement (3 169 milliers d'euros) progressent de 605 milliers d'euros (+24%) par rapport à 2024 (2 564 milliers d'euros). En 2025, l'effort net de R&D représente 7,9% du chiffre d'affaires consolidé.

Nous vous invitons à vous référer au paragraphe [1.7] pour la description des principaux projets de R&D mis en œuvre ou poursuivis au cours de l'année 2025.

Les charges administratives (3 908 milliers d'euros) sont en augmentation de 9% par rapport à la même période de l'exercice précédent (3 588 milliers d'euros) du fait de l'inflation, de la hausse de l'intéressement distribué, de la distribution de la réserve spéciale de participations.

Globalement, les charges d'exploitation sont stables par rapport à 2024 (26% croissance du Chiffre d'affaires).

En conséquence, compte tenu de l'amélioration de la marge brute et de la maîtrise des charges d'exploitation, le résultat opérationnel courant de 5 108 milliers d'euros est en hausse de 609 milliers d'euros pour un résultat opérationnel courant de 4 499 milliers d'euros en 2024.

Le résultat financier du Groupe est déficitaire de 327 milliers d'euros en 2025, il était déficitaire de 17 milliers d'euros en 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution de la parité euro dollar sur l'exercice qui impacte la trésorerie et les créances en devises détenues par le Groupe.

Après prise en compte d'un produit d'impôt Groupe de 457 milliers d'euros (impôts sur les filiales et impôts différés), le résultat net consolidé du Groupe est bénéficiaire de 5 239 milliers d'euros en 2025, contre un résultat bénéficiaire de 4 123 milliers d'euros en 2024.

2.2 Situation financière consolidée

La trésorerie à fin décembre 2025 est positive de 7,5 millions d'euros, en baisse de 1,1 million d'euros par rapport à la trésorerie de 2024 qui était de 8,6 millions d'euros. Cette évolution résulte des facteurs suivants (se reporter au tableau de flux de trésorerie consolidé pour plus de précision) :

- Activité opérationnelle : 4,5 millions d'euros
- Activité investissement : -1,7 million d'euros
- Activité financement : -3.9 millions d'euros

L'endettement financier net, incluant les dettes de location, s'élève à - 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre - 3,9 millions d'euros en 2024.

Les capitaux propres, après prise en compte du résultat consolidé, s'établissent à 27,3 millions d'euros, en augmentation de 3.7 millions d'euros sur un an. Cette évolution tient compte du résultat de l'exercice et de la distribution aux actionnaires d'une

somme prélevée sur la prime d'émission au titre de l'exercice 2024.

2.3 Examen des comptes sociaux et résultats de la Société

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Le chiffre d'affaires net de Riber SA s'élève à 38 984 milliers d'euros en 2025 contre 39 783 milliers d'euros en 2024. En 2025, 74% du chiffre d'affaires a été réalisé hors de France.

Après prise en compte des autres produits (production stockée, reprises de provisions, ...), les produits d'exploitation s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 41 537 milliers d'euros contre 41 907 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, en baisse de 1%.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'établissent à 36 715 milliers d'euros sur l'exercice 2025 contre 39 399 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 7% s'expliquant principalement par une baisse des achats de matière premières et des autres achats et charges externes.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice est bénéficiaire de 4 822 milliers d'euros, contre un bénéfice de 2 508 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. La variation s'explique notamment par une évolution du mix de vente, la reconnaissance d'une subvention d'exploitation pour 1.1 millions d'euros et par une meilleure efficacité industrielle sur l'exercice (réduction des écarts industriels).

Le résultat financier est déficitaire de 266 milliers d'euros, contre un résultat bénéficiaire de 216 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. La variation s'explique notamment par un mali sur rachat d'actions propres sur 2025 pour 78 milliers d'euros et les provisions pour pertes de changes sur concernant des créances en dollars pour 194 milliers d'euros.

Le résultat courant avant impôts ressort en bénéfice à 4 555 milliers d'euros contre une bénéfice de 2 725 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte de la nouvelle définition résultat exceptionnel, ce résultat est nul pour l'exercice 2025, (contre un gain de 108 milliers d'euros pour l'exercice précédent selon l'ancienne définition du résultat exceptionnel) et d'un produit d'impôt sur les Sociétés de 33 milliers d'euros (contre un produit de 100 milliers d'euros pour l'exercice précédent), le résultat net s'établit à un bénéfice de 4 496 milliers d'euros, contre un bénéfice de 2 932 milliers d'euros pour l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 48 328 milliers d'euros contre 43 410 milliers d'euros pour l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, la trésorerie disponible a diminué de 715 milliers d'euros, passant de 7 570 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 6 855 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres augmentent de 2 818 milliers d'euros à 21 495 milliers d'euros contre 18 676 milliers d'euros au 31 décembre 2024, compte tenu du résultat bénéficiaire de l'exercice.

Les acomptes reçus sur des commandes en cours (10 517 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 9 637 milliers d'euros au 31 décembre 2024) ont augmentés de 880 milliers d'euros du fait de la valeur contractuelle des acomptes 2025.

L'endettement financier moyen et long terme au 31/12/2025 est de 1 377 milliers d'euros, correspondant à des prêts garantis par l'État (PGE) obtenu en 2020 auprès de ses partenaires bancaires et d'un nouvel emprunt souscrit sur l'exercice pour 130 milliers d'euros. Au cours de l'exercice 2025, la Société a remboursé 2 017 milliers d'euros.

2.4 Propositions ayant trait à l'approbation des comptes sociaux et l'affectation du résultat de la Société

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 4 496 246 euros (**Résolution 1**).

Le Conseil d'administration propose également à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat bénéficiaire de la manière suivante :

- 404,34 euros sur le compte « réserves légales » ainsi porté de 339 644,04 euros à 340 048,38 euros
 - 4 495 842,01 sur le compte « report à nouveau », ainsi porté de (1 194 706,08) euros à 3 301 135,93 euros
- (**Résolution 2**).

Le Conseil d'administration propose aussi la dotation des Réserves Réglementées par prélèvement sur le compte « Prime d'émission », à concurrence de 89 862 euros. (**Résolution 5**).

Le Conseil d'administration propose également à l'Assemblée Générale, de voter en faveur de la distribution d'une somme prélevée sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de [0.10] euro par action, dont la mise en paiement interviendrait le 24 juin 2026 (**Résolution 6**).

2.5 Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos le 31 décembre 2022 ; 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024, étant toutefois précisé que :

- l'Assemblée Générale du 21 juin 2023 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de **0,05** euros par action, soit une somme totale de 1.062.651,20 euros effectivement distribuée ;
- l'Assemblée Générale du 20 juin 2024 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de **0,07** euros par action, soit une somme totale de 1.487.711,68 euros effectivement distribuée ;
- l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 a décidé de procéder à une distribution prenant la forme d'un remboursement d'une partie de la prime d'émission qui était inscrite au compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à concurrence de **0,08** euros par action, soit une somme totale de 1.700.241,92 euros effectivement distribuée ;

Nous vous invitons à en prendre acte au titre de la **Résolution 3** qui sera soumise à l'Assemblée Générale.

2.6 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Conformément à la loi, le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5 239 milliers d'euros (**Résolution 4**).

2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	3 400 484	3 400 484	3 400 484	3 400 484	3 400 484
Nombre d'actions ordinaires existantes	21 253 024	21 253 024	21 253 024	21 253 024	21 253 024
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
par attribution gratuite	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE :					
Chiffre d'affaires hors taxes	29 202 427	25 713 503	36 454 031	39 783 489	38 984 329
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 192 264	1 220 207	2 423 472	3 875 543	6 223 958
Impôts sur les bénéfices	-380 181	226 334	-419 913	-99 982	-32 966
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	92 168
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	957 720	-538 526	210 859	2 932 394	4 496 246
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION :					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,12	0,05	0,13	0,19	0,29
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,05	-0,03	0,01	0,14	0,21
Distribution prise sur la prime d'émission attribuée à chaque action	0,05	0,05	0,07	0,07*	0,10*
PERSONNEL :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	102	99	104	104	107
Montant des salaires et traitements de l'exercice	5 952 983	6 163 828	6 875 415	7 485 811	7 599 824
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 652 113	2 711 865	2 737 860	3 251 140	3 209 421

* Montants soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2026.

2.8 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous demandons de constater qu'aucune charge somptuaire visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'administration confirme que les conditions de paiement tant à l'achat qu'à la vente sont en conformité avec les dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce. À ce titre, la Société a généralisé depuis 2011 le paiement de ses fournisseurs dans un délai de 45 jours fin de mois.

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, la Société présente ci-dessous les informations requises par ces textes concernant les délais de paiement de fournisseurs et clients :

Factures reçues et émises Non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu												
	Article D. 441-6 I.-1° Factures <u>reçues</u> non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° Factures <u>émises</u> non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j	31 j à 60 j	61 j à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j	31 j à 60 j	61 j à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
A) Par tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	546					710	88					29
Montant des factures concernées (TTC) (En milliers d'euros)	1 288	1 529	104	70	51	1 620	12 407	249	5	35	442	732
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	4.94	5.87	0.40	0.27	0.20	6.22						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							31.38	0.64	0.01	0.09	1.13	1.88
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues *	12						338					
Montant total des factures exclues (HT) (En milliers d'euros)	78						6 312					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L. 441-6 [Intégré désormais à l'article L. 441-10 (I) alinéa 2, 3 et 4 ainsi qu'à L441-11 (I)] ou L. 443-1 [Intégré désormais au sein de l'article L. 441-11 (II) du Code de commerce]												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours fin de mois						Délais contractuels : 30 jours date de facture					

* Nota : Montant total des factures exclues : intègre le compte client Riber Inc. (filiale US de Riber) et RSTS (filiale chinoise de Riber) dans les livres de Riber.

4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Prise de contrôle / prise de participation significative dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française

Au cours de l'exercice écoulé, Riber n'a pas pris le contrôle ou n'a pas pris de participation significative dans une société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

4.2 Création de filiale

Au cours de l'exercice écoulé, Riber n'a créé aucune nouvelle filiale.

4.3 Recapitalisation de filiale

Au cours de l'exercice écoulé, Riber n'a participé à aucune recapitalisation de filiale.

4.4 Avis donné à une autre société en application de l'article L.233-7, I, alinéa 1 du Code de commerce

L'obligation prévue par l'article L. 233-7, I alinéa 1 du Code de commerce d'informer une autre société ayant son siège social en France et dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, d'une détention de plus de 5 %, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% de son capital ou de ses droits de vote est sans objet pour la Société.

4.5 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Il n'y a pas eu lieu à de telles aliénations en l'absence d'existence de participations croisées

4.6 Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés directement ou indirectement contrôlées

Au cours de l'exercice écoulé, aucune société contrôlée directement ou indirectement par Riber n'a détenu d'actions émises par Riber.

4.7 Liste des succursales

Riber ne détient aucune succursale au 31 décembre 2025.

5 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Situation des mandats des membres du Conseil d'administration

Conseil d'administration :

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société était composé des membres suivants :

- Madame Annie Geoffroy
- Madame Sylviane Troadec
- Monsieur Nicolas Grandjean
- Monsieur Bernard Raboutet
- Monsieur Didier Cornardeau
- Monsieur Pierre-Yves Kielwasser
- Monsieur Alexandre Jévakhoff

Madame Annie Geoffroy est Présidente du Conseil d'administration.

Cette composition de Conseil d'administration est la même au jour d'établissement du présent rapport.

De plus amples développements figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration sur la composition de cet organe, de ses Comités, sur leurs missions et sur leur fonctionnement.

En outre, en application de l'article L.225-45 du Code de commerce, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'allouer aux membres du Conseil une somme brute fixe globale de **210 000 euros**, en rémunération de leur activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Il est rappelé le montant qui a été alloué par l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 aux membres du Conseil d'administration pour l'année 2025 était de **210 000 euros**. La répartition de cette somme globale entre les membres du Conseil d'administration relève de la compétence du Conseil d'administration, en application de la loi (**Résolution 8**).

5.2 Commissariat aux Comptes

Nous vous rappelons que KPMG SA et RSM France assument les fonctions de Commissaires aux Comptes de la Société et que leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

6 ACTIONNARIAT

- Le capital social de la Société est composé de 21.253.024 actions de 0,16 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées. Les statuts de la Société ne prévoient pas de droit de vote multiple ou de restriction à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions. Aucune action ne comporte à ce jour de droits de contrôle spéciaux.
- Au 31 décembre 2025, la Société n'a émis aucune autre valeur mobilière donnant accès à son capital social ou à ses droits de vote.
- Aucune déclaration(s) de franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2025.
- En fonction des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, le tableau ci-dessous, en application de l'article L.233-13 du Code de commerce (i) mentionne l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société et (ii) fait également apparaître les modifications intervenues d'un exercice à l'autre.

	31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote
Ormylia / J.Kielwasser	4.974.811	23,4%	23,7%	4.994.811	23,5%	23,8%	4.994.811	23,5%	23,8%
ISA Finance / Socodol / M. et Mme B. Raboutet	4.462.010	21,0%	21,2%	4.470.110	21,0%	21,3%	4.469.310	21,0%	21,3%

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire, autre que ceux figurant dans le tableau ci-dessus, détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Enfin, la Société n'a pas connaissance de pactes, conventions, nantissement ou engagements de conservations conclus par ses actionnaires.

Au 31 décembre 2025, la Société détient (hors cadre du contrat d'animation de cours visé au paragraphe ci-après) 224 091 actions propres représentant une valeur comptable brute de 525 080 €. Sur la base de 3.27 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2025, la valeur de marché de ces actions au 31 décembre 2025 était de 732 777 €.

D'autre part, dans le cadre de son contrat d'animation de cours, Riber SA détenait, au 31 décembre 2025, 79 288 titres figurant également en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant brut de 252 955 €. Sur la base de 3.270 € par action correspondant au cours de bourse moyen du mois de décembre 2025, la valeur de marché de ces titres au 31 décembre était de 259 290 €. La trésorerie affectée à ce contrat d'animation de cours s'élevait au 31 décembre 2025 à 260 milliers d'euros et a été classée au bilan en actifs financiers.

7 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PARTICIPATION DES SALARIES

7.1 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Au 31 décembre 2025, il n'existe pas (i) d'action de la Société détenue de manière collective par les salariés de la Société ou par les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce (par l'intermédiaire d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fond commun de placement d'entreprise) ou (ii) d'action nominative de la Société détenue directement par les salariés en application des dispositions visées par l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce (à l'exception de 39.030 actions nominatives détenues directement par les salariés en application de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, lesdites actions nominatives représentant 0,2% du capital social de la Société).

7.2 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions

L'Assemblée Générale annuelle du 18 juin 2025 a autorisé le Conseil d'administration à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, des actions de la Société (résolution 9).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune option d'achat ou de souscription d'actions n'a été attribuée par Riber.

7.3 Attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de Riber n'a pris aucune décision concernant l'attribution gratuite d'actions, au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux. De même, aucune autorisation d'attribution gratuite d'actions n'a été consentie par l'Assemblée des actionnaires tenue en 2025.

8 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

La Société dispose d'un site internet (www.riber.com) permettant de consulter sous la section « investisseurs » tout document réglementaire, incluant les statuts, tout ou partie du règlement du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés, les informations financières historiques et les communiqués de presse émis.

9 CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

- Conventions et engagements soumis à la procédure de contrôle des conventions réglementées en application des articles L.225-38 et suivants, autorisées et conclues au cours de l'exercice 2025 :

(i) Avec Geoffroy Consulting

Un engagement a été pris par le Conseil d'administration en date du 27 mars 2025, il a été convenu un avenant au contrat de prestation de services entre Riber et la société Geoffroy Consulting, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé 21 rue d'Édimbourg – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 817 507 312, représentée par Madame Annie Geoffroy (« **Geoffroy Consulting** ») relatif à l'octroi d'un bonus de 60.000 euros hors taxes (soit un montant toutes taxes comprises de 72.000 euros) en raison de la qualité des prestations de conseil et d'assistance rendues à Riber par Geoffroy Consulting au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ce bonus a été versé à Geoffroy Consulting le 15 juillet 2025.

- Conventions et engagements soumis à la procédure de contrôle des conventions réglementées en application des articles L.225-38 et suivants, autorisées et conclues au cours d'un exercice précédent et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025 :

(i) Avec la société Riber Inc., filiale à 100% de Riber SA

Autorisation de se porter caution à hauteur d'un plafond d'engagement de huit millions d'euros et autorisation de demander à des Établissements bancaires d'émettre des engagements par signature pour le compte de sa filiale Riber Inc. Pour un encours total de trois millions d'euros afin de permettre l'octroi de garanties bancaires dans le cadre de marchés commerciaux ;

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2025.

(ii) Avec Geoffroy Consulting

Engagements pris par le Conseil de Surveillance en date du 19 septembre 2023, du 19 juin 2024 et du 24 septembre 2024 (qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025), il a été convenu un contrat de prestation de services entre Riber et la société Geoffroy Consulting, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé 21 rue d'Édimbourg – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 817 507 312, représentée par Madame

Annie Geoffroy (« **Geoffroy Consulting** »), qui a par la suite été modifié par deux avenants relatifs à (i) l'adaptation du contrat à la nouvelle forme de gouvernance de la Société (passage de Conseil de Surveillance et Directoire à Conseil d'administration) et la modification des honoraires dus en contreparties des prestations réalisées et (ii) la prolongation de la durée du contrat de prestation de services.

- a) Geoffroy Consulting, représentée par Madame Annie Geoffroy a pour activité toutes prestations de services, de conseils et d'assistance, notamment dans les domaines de la finance, marketing, recherche et développement, commerce, production, et dispose de l'ensemble des moyens de structure et d'organisation lui conférant la possibilité d'assurer de telles prestations au profit de ses clients.

Domaines concernés :

- La Production et la Recherche et Développement
- Le marketing et le commerce international
- Les services administratifs et financiers.

Le Conseil a rappelé que, compte tenu du contexte d'instabilité importante au sein de la direction générale et des équipes dirigeantes salariées depuis plusieurs années, il avait jugé, en septembre 2023, dans son intérêt et dans le cadre de sa faculté d'organisation :

- (i) nécessaire de recourir à un prestataire externe pour lui confier des missions strictement techniques, nécessitant une souplesse d'intervention et une capacité d'ajustement immédiat distinctes des fonctions de mandataire social, par nature orientées vers la représentation et la gestion courante de la Société ;
- (ii) que ce choix répondait à un impératif de flexibilité et de souplesse : les opérations envisagées relevaient d'un travail technique de restructuration, évolutif et ciblé, destiné à accompagner la réorganisation interne de Riber ;
- (iii) que le recours à un prestataire permettait d'intervenir dans un cadre autonome et adaptable, propre à traiter les besoins identifiés, tout en laissant à Riber la possibilité d'organiser progressivement la stabilisation de sa gouvernance et d'assurer la continuité des décisions à venir ;
- (iv) que cette modalité d'intervention, exclusivement technique et dénuée de tout pouvoir de représentation ou de direction, se distinguait ainsi clairement des attributions du mandataire social, permettant de respecter les principes hiérarchiques de répartition des pouvoirs.

En conséquence, le Conseil de Surveillance, en septembre 2023, avait jugé nécessaire de solliciter, dans l'intérêt de Riber, l'expertise de Geoffroy Consulting pour conduire des missions techniques de restructuration de Riber, visant notamment la proposition de définition, la stabilisation et la mise en œuvre des process internes.

Riber souhaite continuer de faire appel à Geoffroy Consulting, représentée par Madame Annie Geoffroy.

b) Les missions :

- Conseil et assistance techniques de la Direction Financière
- Conseil et assistance techniques de la Direction Commerciale
- Conseil et assistance techniques de la Direction Technique
- Conseil et assistance techniques de la Direction Qualité
- Assistance en matière de coordination des directions susvisés
- Reporting de l'activité des Directions au Conseil d'administration

c) Livrables :

Les livrables sont des présentiels en réunions, rapports et comptes rendus des différents postes des missions énumérés ci-dessus qui seront remis périodiquement au Conseil d'administration.

- d) Durée :** initialement du 20 septembre 2023 au 31 décembre 2024 puis prolongée par avenant n°2 du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2027.

- e) Rémunération :** 1600 € (mille six cents euros) puis 2000 € (deux mille euros) par jour de travail

- f) Montant total de facturation pour l'année 2025 :** 441 000 € HT hors bonus évoqué au point (i)

10 TRANSACTIONS REALISEES PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES PERSONNES EXERÇANT DES FONCTIONS DIRIGEANTES ET DES PERSONNES AYANT UN LIEN PERSONNEL ETROIT AVEC EUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-dessous récapitule les opérations sur titres mentionnées à l'article 19 du règlement européen 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, déclarées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 par les personnes qui sont soumises à une telle obligation de déclaration, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier, soit (i) les membres du Conseil d'administration, (ii) les personnes ayant d'une part le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la Société, et d'autre part un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la Société et (iii) les personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes susvisées, est présenté ci-après :

	Nombre de titres détenus au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres détenus au 31/12/2025
Mme. Sylviane Troadec (Membre du Conseil d'administration)	100			100
Mr. Didier Cornardeau (Membre du Conseil d'administration)	6.997			6.997
Mr. Bernard Raboutet (Membre du Conseil d'administration)	4.470.110		800	4.469.310
Mr. Nicolas Grandjean (Membre du Conseil d'administration)	100			100
Mr. Pierre-Yves Kielwasser (Membre du Conseil d'administration)	4.994.811			4.994.811
Mr. Alexandre Jévakhoff (Membre du Conseil d'administration)	2000	1.500		3.500
Mme. Annie Geoffroy (Présidente du Conseil d'administration)	120	3.950		4.070

11 RISQUES ET INCERTITUDES

Sous le contrôle du Conseil d'administration réuni en comité d'Audit, la Société procède périodiquement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les principaux risques estimés par la Société à la fin de l'exercice et organisés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature : les risques technologiques et sectoriels, les risques opérationnels, les risques financiers et les risques juridiques.

Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont classés après déploiement des moyens et actions de maîtrise, par importance résiduelle (significative/moyenne/faible) en combinant pour chaque risque son impact avec sa probabilité d'occurrence :

Importance résiduelle faible	Importance résiduelle moyenne	Importance résiduelle significative
<ul style="list-style-type: none"> Variations des cours des matières premières Environnement Taux de change Liquidité Propriété intellectuelle Taux d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance vis-à-vis des activités principales Centralisation des installations de production Contrepartie Litiges techniques 	<ul style="list-style-type: none"> Géopolitique et économie mondiale Concurrence Échec ou de retard de développement des produits Dépendance de la Société vis-à-vis de ses dirigeants et de ses collaborateurs

11.1 Risques technologiques et sectoriels

Risques liés à un secteur concurrentiel

Description

La concurrence sur le marché des machines EJM et des pièces détachées ou accessoires s'y rattachant est très forte. Riber est en concurrence avec plusieurs sociétés principalement engagées dans la conception, la fabrication et la commercialisation des machines EJM et des pièces détachées ou accessoires s'y rattachant. Il se pourrait que les concurrents perfectionnent leurs machines existantes ou développent des générations futures de machines EJM dont le prix, le délai de livraison et la performance seraient meilleurs que celles développées par Riber. Une pression concurrentielle accrue pourrait mener à une intensification de la concurrence par les prix entraînant une baisse des prix et des marges, qui nuirait au résultat d'exploitation et à la capacité d'investissement de Riber, nécessaire pour demeurer compétitif.

Les avancées en matière de technologies alternatives de production de semi-conducteurs composés pourraient réduire la compétitivité de la technologie EJM qui est une technologie parmi d'autres utilisées pour la fabrication des alliages semi-conducteurs (MOCVD, ALD...).

Le risque concurrentiel concerne également les autres marchés auxquels s'adresse Riber.

Gestion et mesures mises en place

La capacité de Riber à rester compétitif dépend de l'amélioration des performances de ses machines EJM et de l'introduction de nouveaux produits afin de satisfaire de façon opportune les besoins des clients. La capacité d'innovation, les performances et/ou le coût de possession, la qualité et le délai de livraison ainsi que la qualité des partenariats et la réactivité (proximité technique et géographique) sont des facteurs différenciants.

Risques d'échec ou de retard de développement des produits

Description

Sur le marché mature des machines d'épithaxie par jets moléculaires et sur les marchés des évaporateurs pour les machines de dépôt en couches minces (panneaux solaires), Riber bénéficie d'une forte expérience et d'un grand savoir-faire technologique. Bien que la Société maîtrise en interne les principales technologies nécessaires à la conception des machines (métallurgie, mécanique sous ultravide, automatismes, évaporation de matériaux complexes, déposition de couches minces épithaxiées ou non), le développement de nouveaux composants ou nouvelles machines pour les laboratoires de recherche ou les industriels qui nécessitent de réelles innovations techniques peut s'avérer plus complexe qu'initialement anticipé et entraîner des retards dans la finalisation des projets.

Gestion et mesures mises en place

Afin de réduire ces risques, Riber organise ses développements en projets. Chaque projet est sous la responsabilité d'un chef de projet qui réunit les compétences nécessaires au bon déroulement de celui-ci et qui assure le contrôle rigoureux des principaux jalons de celui-ci.

Risques liés à la géopolitique et à l'économie mondiale

Description

L'activité de Riber est exposée à des risques de changements de politique gouvernementale ou de réglementation (contrôle de changes, évolution des régimes fiscaux, mise en place de restrictions à l'exportation et à l'importation, instabilité politique, extraterritorialité du droit américain) qui peuvent avoir, le cas échéant, des conséquences sur ses ventes ainsi que sur ses résultats.

Le Groupe peut se voir refuser par l'Administration Française la délivrance de licences d'exportation. Ces refus peuvent limiter le chiffre d'affaires réalisable sur les systèmes et les accessoires et, réduire le carnet de commandes.

Gestion et mesures mises en place

Les activités de la Société (R&D, production, administration...) ainsi que ses principaux sous-traitants sont localisés en France. À l'étranger, Riber dispose en propre de deux filiales de distribution et de service, localisées aux Etats-Unis et en Chine. Riber vend ses services et produits dans plus de trente pays dont aucun n'est sujet à une forte instabilité politique. Riber bénéficie de la garantie export de Bpifrance.

Riber a mis en place les mesures nécessaires pour assurer la continuité des opérations commerciales et techniques en déployant au sein du Groupe de nouveaux outils numériques de communication et d'échanges d'information.

11.2 Risques opérationnels

Risques liés à la dépendance de la Société vis-à-vis de ses dirigeants et de ses collaborateurs

Description

La réussite de Riber dépend du talent, des compétences et de la disponibilité de certains collaborateurs ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les clients. Si la Société n'était plus en mesure d'attirer et de retenir ces collaborateurs clés ou de garantir leur disponibilité, les perspectives, les activités, la situation financière et les résultats de la Société pourraient en être significativement affectés.

Gestion et mesures mises en place

Riber profite d'une forte réputation au sein de la communauté scientifique et industrielle de son secteur d'activité qui lui permet d'attirer du personnel qualifié, et porte attention au développement et à la motivation de ses collaborateurs au travers d'actions de formation, d'intéressement à la performance et de promotion interne. Des procédures de recrutement, d'intégration et de formation des personnels contribuent à l'efficacité de la fonction Ressources Humaines. D'autre part, le rayonnement international du Groupe (implantations à l'étranger et majorité du chiffre d'affaires effectué à l'export) est de nature à fidéliser davantage encore le personnel de la Société.

Risques de dépendance vis-à-vis des activités principales

Description

Une part importante des revenus de Riber provient de son activité principale de vente de machines d'épitaxie par jets moléculaires. Les ventes de systèmes EJM ont représentées 77% du chiffre d'affaires de l'exercice 2025. Des changements dans la relation avec les clients ou un changement de positions concurrentielles pourraient avoir une incidence négative importante sur la Société.

Gestion et mesures mises en place

Les achats de machines EJM couvrant des besoins pluriannuels et la clientèle étant diversifiée, Riber est faiblement exposée au risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. La stratégie déployée par la Société vise à développer et rentabiliser son activité principale, notamment au travers du développement des activités de service qui complètent de façon récurrente le chiffre d'affaires, tout en diversifiant le champ technologique de ses activités EJM. Selon ces objectifs, le plan stratégique à moyen terme est mis à jour en anticipation de chaque processus budgétaire annuel. L'action menée par la Société s'appuie sur un effort de veille technologique et sur des simulations financières réalisées par la direction financière. Les travaux sont présentés lors de réunions spécifiques du Conseil d'administration réuni en Comité stratégique en Comité d'Audit ou en comités spécialisés.

Risques liés à la centralisation des installations de production

Description

L'ensemble des biens et services de la Société est fabriqué au sein de ses installations situées à Bezons (Val d'Oise) et dont elle est entièrement propriétaire. En raison de la centralisation de son activité de production, Riber est exposée à des interruptions de son activité liées à des coupures de courant, des cyberattaques, des catastrophes naturelles et des pannes d'équipements ou d'autres troubles localisés. Des interruptions d'activité prolongées pourraient nuire aux relations entre Riber et ses clients et se traduire par la non-réalisation ou le report de certaines ou de la totalité des ventes.

Gestion et mesures mises en place

Le site de Bezons bénéficie de plusieurs dispositifs de sécurité contre le vol, les dégradations, le piratage informatique, ainsi que des dispositifs de prévention des risques et de gestion de continuité. Au travers des processus et des infrastructures, une attention particulière est portée à la sécurité des personnels, à la maintenance des machines et des installations industrielles, à la qualité de l'environnement de travail et à l'amélioration continue.

La Société a été victime par le passé de cyberattaques. La Société a mis en place depuis 2021 des mesures pour éviter ou limiter les impacts de ces attaques potentielles sur la continuité de son activité. Des sauvegardes supplémentaires sont effectuées régulièrement notamment au travers :

- d'une solution de protection supplémentaire des données sur le Cloud avec sauvegarde journalière,
- d'une double sauvegarde journalière sur notre site de backup externe et de duplication des serveurs,
- d'un antivirus EDR pour une mise à jour en temps réels des bases connues des virus et des opérations de tentative de phishing,
- d'un système Antispam d'analyse sur le serveur de messagerie les mails entrants et sortants.

Une seconde ligne internet et un second firewall ont été mis en place au cours de l'exercice 2022 permettant la redondance en cas d'incendie ou tout autres incidents physiques concernant la liaison des réseaux et serveurs.

La Société a enfin mis en place une politique de couverture des principaux risques au travers de polices d'assurances souscrites aux conditions habituelles du marché. L'une de ces polices couvre les dommages directs et indirects (perte d'activité) causés aux installations.

Risques de contrepartie

Description

Riber reste dépendante d'un certain nombre de fournisseurs appartenant à des panels limités pour certains types de produits ou de services délivrés. Cette dépendance est susceptible d'engendrer des ruptures d'approvisionnements, des retards de livraison ou une baisse du chiffre d'affaires, si ces fournisseurs venaient à allonger les délais d'approvisionnement ou à les interrompre. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

Gestion et mesures mises en place

Riber attache une grande importance à la sélection rigoureuse de ses fournisseurs. La Société estime avoir la capacité de diversifier ses sources d'approvisionnement en cas de défaillance, et ce, dans un délai compatible avec la continuité de ses opérations. Par ailleurs, la Société travaille avec des banquiers et assureurs de premier plan et veille à la santé financière de ses principaux fournisseurs, prestataires de service, partenaires stratégiques et représentants commerciaux.

Risques liés aux variations des cours des matières premières

Description

Les produits fabriqués par Riber nécessitent l'achat d'acier inoxydable pour les pièces d'infrastructure et de matériaux réfractaires destinés à la production de certains composants thermiques. Ces derniers matériaux représentent entre 2% et 5% du prix de revient des machines EJM.

Gestion et mesures mises en place

Afin de se prémunir du risque de variation des cours de ces matériaux, la Société dispose de stocks de sécurité et diversifie dans la mesure du possible ses sources d'approvisionnement. Les variations de cours significatives sont prises en compte lors de la tarification des produits qui est revue annuellement.

Risques liés à l'environnement et au changement climatique

Description

Les émissions générées par l'activité de Riber et l'utilisation de substances dangereuses sont susceptibles d'affecter l'environnement, même si la Société est exposée de manière limitée à ce risque dans la mesure où l'empreinte industrielle de son site reste faible. Les risques induits par le changement climatique pourraient également avoir des effets négatifs sur la performance de la Société.

Gestion et mesures mises en place

L'activité du site principal de la Société à Bezons est soumise à autorisation préfectorale. La Société est en contact régulier avec les services de la Préfecture qui visitent le site régulièrement, et elle se conforme strictement aux recommandations formulées. Par ailleurs, le CSE consacre une partie de son activité à vérifier les conditions de sécurité et de protection des personnes, ainsi que l'impact de l'activité sur l'environnement. La Société consacre chaque année un budget significatif de son plan d'investissement à renforcer la sécurité de ses installations.

11.3 Risques financiers

Risques de taux de change

Description

Le résultat d'exploitation de Riber peut être partiellement et indirectement affecté par des variations de taux de change, principalement, celui entre l'euro et le dollar américain. Bien que la plupart des charges d'exploitation de Riber sont libellées en euros, une partie de ses charges d'exploitation est libellée en dollars américains sur la filiale Riber Inc. ainsi qu'une partie de son chiffre d'affaires, correspondant aux ventes aux Etats-Unis et au Canada (15% du chiffre d'affaires sur l'année 2025).

Gestion et mesures mises en place

La Société procède périodiquement à une revue spécifique de son risque de taux de change sur l'impact potentiellement négatif des variations de change (dévaluation du dollar US par rapport à l'euro) et peut procéder le cas échéant à la mise en place de contrats de couverture de change à terme libellés en dollars américains.

Risques de taux d'intérêt

Description

La Société est peu exposée aux variations de taux d'intérêt sur ses engagements financiers pouvant avoir un effet négatif sur ses frais financiers. Au 31 décembre 2025, la dette financière nette du Groupe est composée essentiellement de dettes à taux fixe. Le Groupe n'utilise, aucun instrument de couverture de taux d'intérêt.

Gestion et mesures mises en place

La Société poursuit une politique de gestion prudente et non spéculative des risques de taux d'intérêt. Sa dette financière est principalement constituée du Prêt Garanti par l'État (PGE) obtenu en 2021 pour un montant de 8,0 millions d'euros. Ce prêt, dont le remboursement a débuté en juillet 2022, arrivera à son terme en 2026, date à laquelle il sera intégralement remboursé.

Risques de liquidité

Description

Riber est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Cela peut notamment être le cas au cours de certains trimestres au vu des fluctuations de chiffre d'affaires au cours de l'année, et de la prépondérance du chiffre d'affaires du dernier trimestre au détriment du chiffre d'affaires des autres trimestres.

	2023	2024	2025
1er trimestre	9%	11%	7%
2ième trimestre	22%	23%	20%
3ième trimestre	10%	11%	9%
4ième trimestre	59%	55%	64%

Gestion et mesures mises en place

La Société procède périodiquement à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La visibilité sur l'évolution de la trésorerie, compte tenu du cycle de réalisation des commandes de machines et des termes de paiement, est d'environ un an glissant. L'état de la trésorerie et des prévisions à 12 mois font l'objet d'un reporting régulier auprès de la Direction de la Société.

Le PGE mis en place en 2020 pour 8,0 millions d'euros a permis à la Société de réduire son exposition au risque de liquidité.

11.4 Risques juridiques

Risques liés à des litiges techniques

Description

Les principaux risques de litiges auxquels la Société se trouve confrontée portent sur la capacité d'achèvement technique des commandes et d'atteinte des performances contractuelles promises aux clients avec ses conséquences sur le chiffre d'affaires et les marges réalisées.

Gestion et mesures mises en place

Afin de réduire le risque, les performances contractuelles reprises dans les offres commerciales sont revues et validées par les Directeurs de la Société. Les machines sont assemblées et testées en usine, une attention particulière est portée aux conditions d'emballage et de transport des matériels. En cas de difficulté lors de l'installation ou de la mise en fonctionnement d'une machine, Riber a la capacité de détacher des techniciens ou ingénieurs qualifiés pour résoudre les difficultés. Des recours d'assurance sont engagés dès lors qu'une avarie de transport est de nature à perturber l'installation ou le fonctionnement des matériels.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Description

Le développement de Riber dépend de sa capacité à développer et protéger son savoir-faire et ses innovations. La Société ne peut exclure tout risque de contrefaçon de ses inventions ou de remise en cause de la validité de ses brevets, ainsi que l'utilisation et la divulgation non-autorisées d'informations confidentielles, de son savoir-faire et de ses secrets commerciaux. La survenance de l'un de ces événements serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'avantage concurrentiel de l'offre de la Société et donc sur ses perspectives d'activités, son développement et ses résultats futurs.

Gestion et mesures mises en place

La Société dépose des brevets afin de protéger les inventions qui lui apparaissent critiques par rapport à ses marchés et à son développement. Dans la mesure du possible, les brevets sont étendus aux principaux marchés d'intérêt. Un conseil spécialisé assiste Riber dans ses démarches de dépôt et d'entretien des brevets. Riber peut réaliser de façon opportuniste des productions sous licence ou nécessitant l'acquisition de brevets ou droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. Une attention est portée au risque de copie lors de la conception technique des produits de la Société. Enfin, Riber organise régulièrement des sessions de sensibilisation du personnel à la sécurité industrielle.

12 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Le contrôle interne est un processus mis en place au niveau du Groupe par la direction générale, l'encadrement et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- Optimisation des performances,
- Protection des ressources et des actifs,
- Fiabilité des informations financières,
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- Application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration, et
- Gestion des risques.

12.1 Organisation générale du contrôle interne

Les organes officiels de gouvernance de l'entreprise sont décrits dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. Leur rôle respectif dans la mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques est le suivant :

- **La direction générale** : la direction générale est responsable de l'établissement des procédures de contrôle interne et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner ou en contrôler l'application. Elle revoit et arrête les comptes sociaux et consolidés ainsi que l'ensemble des documents d'information financière puis les présente au Conseil d'administration.
- **Le Conseil d'administration** : il s'assure que la direction générale a bien mis en œuvre toutes les procédures nécessaires afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus : amélioration des performances, protection des ressources et des actifs, fiabilité des informations financières, respect des lois et réglementations. Le Conseil d'administration vérifie et contrôle les comptes semestriels et annuels (sociaux et consolidés) établis par la direction générale.
- **Le Conseil d'administration réuni en formation Comité d'Audit** : il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il suit notamment le processus d'élaboration de l'information

financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Dans ce cadre, il a notamment pour mission d'examiner les comptes, notamment les évaluations et les choix comptables retenus, d'évaluer la qualité du contrôle interne, de veiller à la qualité de l'information communiquée aux actionnaires. Il émet un avis sur les comptes annuels et consolidés.

Le Conseil d'administration réuni en formation Comité d'Audit suit également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance. À ce titre notamment, il examine l'analyse des risques et les principales mesures conservatoires mises en œuvre par la direction générale.

Le Conseil d'administration réuni en formation Comité d'Audit suit en outre la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission. Les Commissaires aux Comptes sont invités et participent à certains Conseils d'administration en formation de Comités d'Audit (et de façon systématique dans le cadre de ceux statuant sur les comptes semestriels et annuels).

- **Le Conseil d'administration réuni en formation Comité des Rémunérations et des Nominations** : ses principales missions sont de soumettre des propositions sur la sélection des nouveaux membres du Conseil d'administration (organisation d'une procédure destinée à sélectionner les futurs membres indépendants, réalisation de ses propres études sur les candidats potentiels,...) et la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que d'examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.
- **Le Conseil d'administration réuni en formation Comité RSE** : ses principales missions sont de veiller à la mise en place de la stratégie RSE au sein de la Société, de prendre connaissance des points d'avancés en matière sociale, sociétale et environnementale et, de s'assurer de son déploiement au service d'une démarche d'amélioration.
- **Le Conseil d'administration réuni en formation Comité Stratégique** : se réunit régulièrement afin d'examiner les résultats du Groupe, exprimer son avis sur les principales orientations stratégiques et suivre l'avancement des projets les plus significatifs.

D'autres acteurs internes jouent un rôle important dans la définition et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne. Ce sont :

- **Le Service Qualité** : le service qualité a la charge de la mise en œuvre de la certification ISO 9001 et, à ce titre, il valide et veille à la bonne mise en œuvre des processus et des procédures définies par les services opérationnels. Il reporte à la direction générale.
- **Le Service Administratif et Financier** : il a la charge de s'assurer que les procédures en amont de l'enregistrement comptable des opérations ont bien été respectées. Il met en œuvre les procédures permanentes ainsi que les contrôles a posteriori permettant de s'assurer de la fiabilité des informations financières.
- **Le Service Informatique**, qui est rattaché à la Direction Financière, a la charge de la mise en œuvre des procédures de sécurité des données et infrastructures ainsi que de la gestion des droits d'accès aux données.

12.2 Les principaux supports du contrôle interne

Le recensement des risques

Une cartographie des risques établie par la Société est mise à jour de façon périodique à l'initiative du service qualité et sous le contrôle de la direction générale. Des mesures conservatoires de maîtrise du risque et de contrôle interne sont identifiées en regard de chacun des éléments identifiés. Plus de 70 risques de natures différentes sont recensés et quantifiés en fonction des niveaux de criticité, probabilité et maîtrise.

Une synthèse de ce recensement est présentée au sein du point § 11 – « Risques et incertitudes » du présent rapport.

Le programme ISO 9001

En septembre 2010, Riber a initié une démarche qualité et a été certifié ISO 9001 version 2008 fin 2012.

À la suite de l'évolution de la norme ISO 9001 version 2015, Riber a réalisé une refonte des processus de la Société avec la définition de nouveaux fonctionnements et l'identification des risques. Riber a obtenu avec succès la certification ISO 9001 version 2015 fin 2018 et a été de nouveau certifiée en 2022, puis de nouveau en janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

La sécurité informatique

Le système d'information, basé sur une architecture client/serveur, est organisé sur le principe de la centralisation des données pertinentes sur un ensemble de serveurs, les postes client étant considérés comme "passifs".

En termes de sécurité des données, il a été mis en place depuis 2018 une réplication à chaud (sur site distant) de l'ensemble des serveurs. Les données restent disponibles sur site et à distance par une duplication physique des serveurs avec une rétention à 60 jours.

L'ERP de la Société (MAPICS) hébergé sur une machine Ipower (AS400) est sauvegardé sur bandes. Les bandes sont gardées dans un coffre-fort ignifuge.

La gestion des droits d'accès (lecture, écriture) aux données est gérée de façon centralisée par le service informatique.

La Société a mis en place depuis 2021 des mesures complémentaires pour éviter ou limiter les impacts des cyberattaques potentielles sur la continuité de son activité.

Des sauvegardes supplémentaires sont effectuées notamment au travers :

- d'une solution de protection supplémentaire des données sur le Cloud avec sauvegarde journalière,
- d'une double sauvegarde journalière sur notre site de backup externe et de duplication des serveurs,
- d'un antivirus EDR pour une mise à jour en temps réels des bases connues des virus et des opérations de tentative de phishing,
- d'un système Antispam d'analyse sur le serveur de messagerie des mails entrants et sortants.

Une seconde ligne internet et un second firewall ont été mis en place en 2022 permettant la redondance en cas d'incendie ou tout autres incidents physiques concernant la liaison des réseaux et serveurs. Les deux serveurs physiques ont été renouvelé en fin 2024 et début 2025.

Les outils d'élaboration de l'information financière et comptable

• Le système informatique

Les livres comptables de Riber et de ses filiales sont tenus à partir de logiciels de comptabilité standards. La Société ainsi que sa filiale américaine et sa filiale chinoise utilisent des logiciels (SAGE) de comptabilité générale, auxiliaire et analytique complets. Les données concernant les ventes et les achats sont traités par une interface avec l'ERP de la Société (MAPICS).

Riber utilise en complément d'autres logiciels financiers entièrement compatibles entre eux et mis aux normes régulièrement (paiements électroniques, gestion des comptes bancaires, paie, ...).

L'établissement des comptes consolidés est réalisé sur un logiciel dédié (Magnitude) avec le support d'un prestataire externe spécialisé.

• Les référentiels comptables

Les comptes sociaux annuels de Riber sont élaborés en conformité avec les référentiels ci-dessous : Code de commerce, Plan comptable général, règlements de l'autorité des normes comptables (successeur du CRC et du CNC), Règlement général, instructions et recommandations de l'AMF.

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2025 ont été établis en conformité avec les normes IAS/IFRS telles qu'en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

• L'Audit et le contrôle

Riber ne dispose pas d'un service dédié exclusivement au contrôle et à l'Audit interne. Riber peut cependant s'appuyer, au-delà de la Direction Financière, sur le Conseil d'administration réuni en formation Comité d'Audit, qui intervient plusieurs fois chaque année, notamment pour vérifier le processus d'élaboration de l'information financière semestrielle et annuelle en collaboration avec les Commissaires aux Comptes.

• Les procédures d'élaboration de l'information financière

Les états financiers sont préparés afin de présenter régulièrement et le plus sincèrement possible la situation financière et le résultat de Riber et du Groupe. Ces comptes sont établis dans le respect des principes de permanence des méthodes et de prudence, en présumant de la continuité de l'exploitation.

La fiabilité des données contenues dans les états financiers est assurée à la fois par un ensemble complet de procédures écrites, appliquées dans le traitement de l'information comptable au quotidien mais également par des travaux spécifiques de contrôle mis en œuvre a posteriori sur les données issues des traitements quotidiens.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet de la part des Commissaires aux Comptes d'un Audit au 31 décembre.

En plus d'un inventaire physique quotidien et sélectif effectué sur un certain nombre de références articles, un inventaire physique complet du stock de matières premières, approvisionnements, produits intermédiaires et produits finis est réalisé chaque année dans les différentes entités du Groupe, et ce en présence des Commissaires aux Comptes. Les écarts d'inventaires constatés sont de faibles valeur et amplitude.

Les engagements hors bilan concernent principalement des éléments liés au financement, font l'objet d'un suivi permanent de la part de la Direction financière et sont confirmés une fois par an auprès des partenaires bancaires. Les données sont régulièrement présentées lors des instances sociales d'arrêté des comptes.

Enfin, la Société procède, sous le contrôle du Conseil d'administration réuni en formation Comité d'Audit, à une mise à jour permanente de ses procédures de gestion des risques et de sa cartographie des risques. Cette démarche permet également de mieux évaluer l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne.

12.3 Les procédures de contrôle interne mises en place au sein des filiales

Afin de s'assurer de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de son activité ainsi que du bon établissement des comptes consolidés, Riber a mis en place au sein de sa filiale américaine Riber Inc. les mesures suivantes :

- le responsable administratif de Riber Inc. prend ses instructions auprès de la Direction administrative et financière de Riber à laquelle il rend régulièrement compte de ses activités ;
- les principaux dirigeants de Riber se rendent régulièrement sur le site de Riber Inc. afin notamment d'opérer un suivi de l'activité ;
- la tenue de la comptabilité et le suivi de la trésorerie sont supervisés par un expert-comptable dont l'intervention est directement encadrée par la Direction financière de Riber ;
- Riber Inc. communique mensuellement ses comptes à Riber ainsi qu'un état de ses créances échues et actions de recouvrement en cours ;
- des procédures, incluant notamment des délégations de pouvoirs, ont été établies tant entre Riber et Riber Inc. qu'au sein même de Riber Inc. afin de superviser, contrôler et encadrer les conditions de vente, le recouvrement des créances, l'engagement des dépenses, des frais de mission ou la gestion des comptes bancaires notamment.

La création en juillet 2018 de la filiale Riber Semiconductor Technology Shanghai s'est notamment accompagnée de :

- la nomination d'un cabinet d'expertise comptable en charge de la tenue de la comptabilité, du suivi de la trésorerie, des obligations déclaratives, sous la supervision de la Direction financière du Groupe ;
- du recrutement d'une salariée en charge de tous les aspects administratifs et comptables et assurant l'interface avec le cabinet d'expertise comptable retenu en local. Cette salariée opère sous la responsabilité du Directeur Général de la filiale et sous le contrôle de la Direction financière du Groupe ;
- La mise en place d'un reporting financier mensuel à destination du siège français.
- Les comptes annuels sont audités par la Direction financière du Groupe ainsi qu'un cabinet d'audit local reconnu par l'État.
-

13 OPERATIONS EFFECTUEES SUR ACTIONS PROPRES

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, les informations requises relatives à l'utilisation des autorisations de rachat par la Société de ses propres actions, données par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont présentées ci-après :

Nombre global d'actions achetées par la Société en 2025	521 699
Cours moyen des achats (en euros)	3.11
Nombre global d'actions vendues par la Société en 2025	506 615
Cours moyen des ventes (en euros)	3.09
Montant des frais de négociations y compris contrat de liquidité (€)	36 000
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2025	303 379
% du capital représenté par les actions auto-détenues au 31/12/2025	1.42
Valeur desdites actions à leur cours d'achat (en euros)	778 220
Valeur nominale unitaire des actions auto détenues (en euros)	0.16
Motifs des achats d'actions en 2025	cf. tableau ci-dessous
Motifs des cessions d'actions en 2025	cf. tableau ci-dessous

Variations des titres auto-détenus

Solde d'actions auto-détenues au 31 décembre 2024	288 295
Nombre de titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité	505 699
Nombre de titres acquis dans le cadre des mandats de rachat d'actions	16 000
Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité	506 615
Solde d'actions auto-détenues au 31 décembre 2025	303 379

Motifs des rachats d'actions en 2025 et répartition entre les finalités de ces rachats	Nombre d'actions auto-détenues et pourcentage de capital
<i>Liquidité et animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité</i>	521 699
<i>Attribution ou cession d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de sociétés liées, (participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions)</i>	NA
<i>Conserver des actions en vue d'une remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable</i>	NA*
<i>Réduction de capital par annulation d'actions</i>	NA
<i>Satisfaire aux obligations découlant de titres de créances qui sont échangeables en titres de propriété</i>	NA
<i>Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière.</i>	NA
Motifs d'utilisation d'actions propres en 2024	Nombre d'actions auto-détenues utilisées
<i>Cession dans le cadre d'un contrat de liquidité et animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité</i>	506 615
Réallocations intervenues au cours de 2025 et % de capital qu'elles représentent	NA

*Non Applicable

Description du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2026 :

La présente description du programme de rachat d'actions propres a pour objet de présenter les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2026 (**Résolution 9**) :

Titres concernés : actions RIBER, cotées sur le marché Euronext Growth (ISIN : FR0000075954).

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale : les achats réalisés dans le cadre du programme pourront porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10% des actions composant le capital social de la Société à la date du rachat concerné, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

S'agissant spécifiquement des rachats d'actions réalisés en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5% du capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, en tout ou partie, y compris par acquisition ou transfert de blocs d'actions et à tout moment. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Prix d'achat unitaire maximum et plafond total : le prix d'acquisition de ses propres actions par la Société ne pourra excéder 25 Euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute autre monnaie) (hors frais d'acquisition)

Le montant total, tous objectifs confondus, consacré aux acquisitions d'actions ne pourra dépasser 3.000.000 Euros.

Il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la Société, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, les montants susvisés seront ajustés en conséquence.

Objectifs :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Durée du programme :

Cette autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et, au plus tard, 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Répartition, par objectifs, des actions auto-détenues au 31 décembre 2025	Nombre d'actions auto-détenues et pourcentage de capital
<i>Liquidité et animation du marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF</i>	79 288 actions 0.37 %
<i>Attribution ou cession d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions</i>	0 actions 0 %
<i>Conserver des actions en vue d'une remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable</i>	224 091 1.1%
<i>Réduction de capital par annulation d'actions</i>	0 0%
<i>Satisfaire aux obligations découlant de titres de créances qui sont échangeables en titres de propriété</i>	0 0%
<i>Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'une autre manière.</i>	0 0%

14 AUTRES RESOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les éléments et informations afférents aux résolutions 1 à 11 soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2025 sont exposés dans le présent rapport.

Le présent titre 14 expose les résolutions 1 à 11.

➤ Résolutions présentées à l'Assemblée Générale statuant sous la forme ordinaire

- **Approbation des comptes sociaux annuels de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (Résolution n°1)**
- **Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (Résolution n°2)**
- **Constatation des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices (Résolution n°3)**
- **Approbation des comptes consolidés de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (Résolution n°4)**
- **Affectation de la somme de 89 862 euros prélevée sur la prime d'émission pour l'affecter en totalité sur le compte « Réserves réglementées » (Résolution n°5)**

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes et avoir constaté que la valeur de l'ensemble des actions que la Société possède au 31 décembre 2025 s'élève à 778 036 euros. Prenant acte, sur la base du rapport de gestion du Conseil d'Administration, que le compte « Réserves réglementées », figurant dans les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2025, vise exclusivement les « Réserves pour actions propres et parts propres » et s'élève à 688 174 euros ; **décide de prélever la somme de 89 862 euros sur la prime d'émission qui s'élève alors à 13 764 492 euros et de l'affecter en totalité sur le compte « Réserves réglementées », s'élevant alors après affectation à 778 036 euros**

- **Distribution d'une somme prélevée sur le compte « Prime d'émission, de fusion et d'apport », à concurrence de 0.10 euro par action (Résolution n°6)**
- **Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (Résolution n°7)**

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous demanderons de prendre acte des conclusions dudit rapport spécial et d'approuver chacune des conventions dans les termes exposés dans ce rapport spécial, et d'approuver les termes de ce rapport.

- **Fixation de la rémunération des administrateurs (Résolution n°8)**

Il vous est proposé, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration de décider d'allouer au Conseil d'Administration, une somme brute globale de 210 000 euros, à répartir librement entre les administrateurs, en rémunération de leur activité.

- **Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société. Cette résolution est décrite page 4 du présent rapport (Résolution n°9).**

➤ Résolution présentée à l'Assemblée Générale statuant sous la forme extraordinaire

- **Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (Résolution n°10)**

Il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce et sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation des autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération.

Vous déléguez ainsi au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par l'Assemblée Générale, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, bénéfiques ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

Une telle autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale et priverait d'effet, à compter de cette Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration ayant le même objet.

➤ Résolution présentée à l'Assemblée Générale statuant sous la forme ordinaire

- **Pouvoir (Résolution n°11)**

La dernière résolution est usuelle et permet l'accomplissement des publicités et formalités légales consécutives aux décisions prises lors de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration est à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Le Conseil d'administration

15 ANNEXES

15.1 Glossaire

Alliages Semi-conducteurs

Alliage d'éléments chimiques qui a des propriétés semi-conductrices c'est à dire qu'il peut ou non transmettre du courant électrique.

Cellules d'effusion

Pour créer les flux moléculaires, la MBE utilise des cellules d'effusion contenant les différents matériaux sources (tels que le Gallium, l'Arsenic ou l'Aluminium) qui, projetés dans l'ultravide, constitueront les couches monoatomiques du semi-conducteur composé.

CMOS (Complementary Metal Oxide Semiconductor)

Désigne une technologie de fabrication de composants électroniques.

Dispositifs Électroniques

Composant électronique actif possédant des fonctions complexes, tel un transistor. Les dispositifs électroniques s'opposent aux composants électroniques passifs que sont par exemple les résistances.

EJM (Épitaxie par Jets Moléculaires ou Molecular Beam Epitaxy -MBE-)

L'épitaxie par jets moléculaires consiste à envoyer des molécules de matériaux sources (tels que le Gallium, l'Arsenic et l'Aluminium) à la surface d'un substrat destiné à la fabrication des composants semi-conducteurs. Réalisé dans un vide très poussé afin d'éviter tout choc ou contamination, cette technologie permet d'appliquer des couches extrêmement fines, précises et régulières et de garantir ainsi une très grande pureté des alliages semi-conducteurs à l'échelle nanométrique (ou monoatomique).

MOCVD (Metalorganic Chemical Vapour Deposition)

Procédé chimique permettant de produire des matériaux solides de haute performance et de grande pureté. Ce procédé est souvent utilisé dans l'industrie du semi-conducteur pour produire des couches minces à la base notamment de la fabrication de LED (Light-Emitting Diode ou diode électroluminescente). Le substrat est exposé à un ou plusieurs précurseurs métallo-organiques en phase gazeuse, qui réagissent et/ou se décomposent à la surface du substrat pour générer le dépôt désiré.

MRAM (Magnetic Random Access Memory)

Mémoire d'ordinateur non volatile de type magnétique.

Photonique (sur silicium)

La photonique est la technologie qui exploite la lumière pour transmettre, moduler et traiter l'information. La photonique sur silicium consiste à intégrer des fonctions optiques avancées directement sur des substrats silicium, permettant la réalisation de circuits photoniques intégrés (PIC) à haute performance. Dans ce contexte, ROSIE ouvre la voie à des composants photoniques électro-optiques de nouvelle génération, destinés notamment aux télécommunications, aux centres de données et aux applications quantiques.

Silicium

Élément chimique qui est la base de l'industrie électronique.

UHV (Ultra-high vacuum ou ultravide)

Niveau de vide poussé caractérisé par des pressions comprises en dessous de 10^{-9} torr.

15.2 Riber SA – Tableau des filiales et participations au 31/12/2025

	Capital en devises	Capital en euros	Capitaux propres autre que capital en devises	Capitaux propres autre que capital en euros	QP du capital détenu	VB des titres détenus (en euros)	VN des titres détenus (en euros)	Prêts & avances consentis par Riber SA (en euros)	CA de l'exercice en devises	CA de l'exercice en euros	Résultat de l'exercice en devises	Résultat de l'exercice en euros
RIBER INC	1 771 361	1 507 541	4 846 645	4 124 804	100%	1 413 002	-	-	7 061 174	6 252 517	270 896	239 872
RSTS	3 443 798	418 638	9 869 241	1 199 733	100%	440 000	440 000	-	7 939 981	978 441	535 525	65 993
IPVF		14 500 000			2%	289 789	289 789	-				

RIBER
Société anonyme
Au capital de 3.400.483,84 Euros
Siège social : 31, rue Casimir Perier – 95873 BEZONS
343 006 151 RCS Pontoise
(la « Société »)

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....
Prénoms.....
Adresse.....
.....
Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société RIBER.

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du **17 juin 2026**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- Papier
- Fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

Les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier.

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.